



# SITREVA

Syndicat Intercommunal  
pour le Traitement et la  
Valorisation des Déchets

**Service public  
du recyclage**



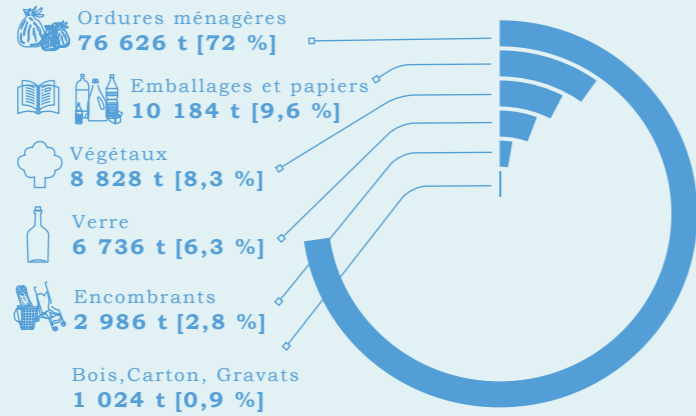
# Rapport d'activité

# 2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

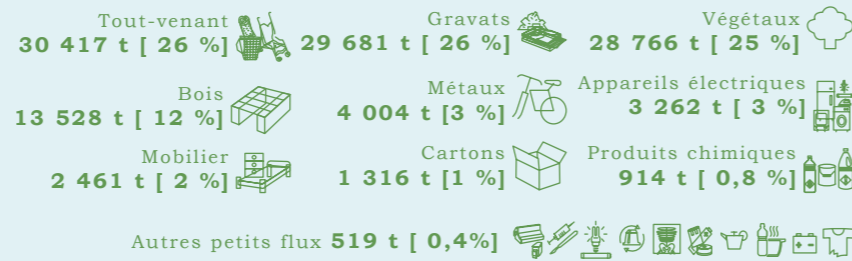
# L'activité 2019 de Sitreva en un coup d'oeil

**106 384 t**  
collectées par les  
**6 établissements**  
membres



**114 868 t**  
apportées dans les  
**31 déchèteries**

**566 kg**  
de déchets produits  
par habitant



**3 917 t**  
de déchets d'activité  
des **entreprises**

**555 t**  
de déchets des  
chantiers **Sitreva**

**46 136 t**  
d'apports extérieurs

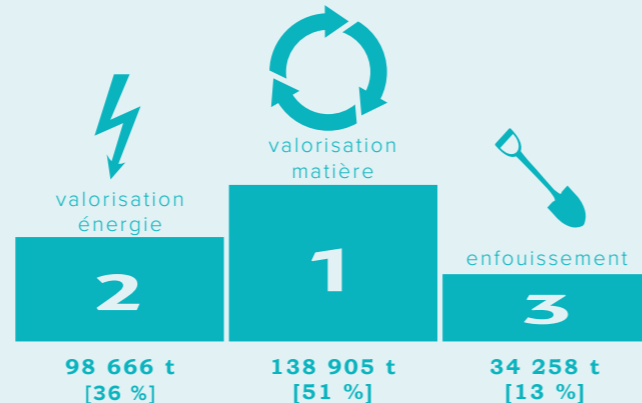
**-31 t**  
stockées au 31/12  
sur nos **4 centres**  
de transfert

**271 829 t**  
traitées

**90,7%**  
traitées **localement**  
(Centre-Val de Loire et Ile-de-France)  
9,2 % traitées en France  
0,1 % traitées en Europe



**87 %**  
valorisées



# Edito

Le service public du recyclage est au coeur de la vie des territoires. Il gère une phase désormais essentielle du cycle de consommation des ménages et donc de leur vie quotidienne. Les outils qu'il exploite et l'activité qu'il génère en font un acteur majeur du tissu économique. Piloté au niveau syndical par Sitreva, il associe les représentants des différentes instances démocratiques de l'échelon communal d'administration.

Dans ce contexte, chaque année d'exercice du service public est animée par son lot d'événements, d'avancées et de défis. Demeure en ligne de mire l'objectif de rendre le meilleur service public au moindre coût, que toutes les équipes de Sitreva ont travaillé encore à atteindre en 2019 ainsi qu'en rendront compte, je l'espère, les pages suivantes de ce rapport.

Le Président de Sitreva,  
Benoît PETITPREZ



# Sommaire

Edito.....	3
Les faits marquants de 2019 .....	6
Nos moyens.....	11
Notre activité.....	29
Nos partenaires .....	56
Glossaire .....	57



# Les faits marquants de 2019

## 1er JANVIER

La convention de coopération signée par Sitreva avec la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux (« l'Agglo du Pays de Dreux ») entre en vigueur pour une année, encadrant ainsi cette période transitoire qui doit préparer l'adhésion pleine et entière de l'Agglo du Pays de Dreux à Sitreva au 1er janvier 2020. A l'issue de la période d'application de cette convention, l'Agglomération drouaisienne délèguera à Sitreva ses compétences de transfert, de tri, de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés, d'exploitation de ses 11 déchèteries, confiera à Sitreva l'exploitation des équipements et aura transféré le personnel affectés à ces compétences, et en deviendra un nouveau membre.

Pendant l'année 2019, dans le cadre de ce dispositif coopératif transi-

de Dreux assure pour Sitreva les prestations de tri d'une partie de ses emballages et papiers graphiques, dans la mesure où elle dispose des compétences humaines et techniques pour assurer ces missions.

Néanmoins, dès 2019, les biens et équipements affectés aux compétences confiées par l'Agglo à Sitreva (à l'exception donc du centre de tri Natriel), de même que les marchés publics passés par l'Agglo pour le bon exercice de ces compétences et applicables au 1er janvier 2019, sont transférés à Sitreva. Le personnel de l'Agglo faisant partie des services affectés à l'exploitation des biens et équipements transférés est seulement mis à disposition de Sitreva. Son transfert interviendra avec l'adhésion au 1er janvier 2020.

## 1er MARS

Sitreva publie l'avis d'appel public à concurrence en vue du choix du délégataire du service public d'exploitation de son unité de valorisation énergétique (UVE) et de sa plateforme de maturation des mâchefers (PMM) à Ouarville. Le 1er février 2020 arrive en effet à terme le contrat qui avait confié l'exploitation de ces équipements (ainsi que du centre de tri de Rambouillet) à la société Suez. Tandis que le centre de tri de Rambouillet doit fermer ses portes à cette échéance, la poursuite de l'exploitation de l'UVE de Ouarville et de la PMM attenante est porteuse d'enjeux forts : principal outil de valorisation des déchets dont Sitreva a la charge, l'UVE de Ouarville a mobilisé au cours des 20 années écoulées une part importante des contributions financières des membres de Sitreva. Désormais amorti, la poursuite de l'exploitation de l'équipement doit signer pour les membres de Sitreva un retour sur investissement, comprendre : une baisse substantielle de son coût. Le futur exploitant devra également être

en mesure d'améliorer la performance énergétique de l'équipement, c'est-à-dire de développer son potentiel de valorisation.

Après plusieurs mois de procédure, la consultation débouchera finalement sur le choix de la société Suez comme nouvel exploitant à compter du 1er février 2020 jusqu'au 31 décembre 2027. Proposant un prix de traitement des OM de 48,95 € HT/t (hors TGAP) pour un tonnage annuel compris entre 85 000 et 100 000 tonnes, Suez s'est également engagée à accompagner la mise en œuvre de deux projets phares pour l'accroissement du rendement énergétique de l'UVE : l'installation sur les terres voisines de serres de culture, qui seront chauffées sans dépense énergétique nouvelle grâce à la chaleur fatale de l'UVE et permettront de produire aux portes de Paris des légumes cultivés en circuit court ; la création d'une unité d'entomoculture, qui permettra la valorisation matière annuelle de 60 000 t de déchets agro alimentaires grâce à l'élevage d'insectes, également chauffés grâce à la chaleur fatale de l'UVE, et leur transformation en protéines pour l'alimentation animale et en engrais pour les cultures voisines.

## 1er MARS

Sitreva a 25 ans. Sitreva est officiellement né le 1er mars 1994, créé par arrêté interpréfectoral n°454, sous le nom originel de Syndicat mixte intercommunal du projet IRIS (SYMIRIS). Il réunit alors trois membres – le SICTOM de la région de Maintenon, le SICTOM de la région d'Auneau, le SICTOM de la région de Rambouillet –, son siège est à Auneau, et ses compétences rassemblent alors déjà le transfert, le tri, le traitement et la valorisation des déchets mais excluent la gestion des déchèteries.

En 1997, le syndicat intègre un quatrième membre : le SICTOM du Hurepoix. En 1999, son champ de



compétence est étendu à l'exploitation des déchèteries. En 2002, le syndicat transfère son siège à Ouarville, où son équipement-phare, l'unité de valorisation énergétique, est implanté, puis en 2004, change de nom et devient le Syndicat de traitement et de valorisation des déchets (SITREVA). En 2013, Sitreva s'élargit au SICTOM de la région de Châteaudun puis, en 2019, année de ses 25 ans, prépare l'adhésion à intervenir de l'Agglo du Pays de Dreux. Durant ces 25 années, la population servie par Sitreva sera passée de 248 103 à 390 786 habitants, et son personnel de 80 à 250 agents.

## 1er MARS

Le président de Sitreva expose au Comité syndical les éléments qui l'empêchent de soumettre au vote de l'assemblée un projet de budget 2019 et justifie sur la base de l'article L.1612-2 du code général des collectivités territoriales, la fixation de celui-ci par la préfète d'Eure-et-Loir. Il explique dans son courrier de saisine de la préfète : « *Faute d'actions fortes des services de l'État conduisant à fixer le montant de l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais et garantissant le paiement par le SIREDOM des dépenses obligatoires qui lui incombent, je ne peux inscrire lesdites sommes à mon budget sans prendre le risque que l'on me reproche l'insincérité de mon budget* ».

En effet, bien qu'effectif depuis le 1er janvier 2016 et malgré la sollicitation à deux reprises des représentants de l'État, le retrait de l'Arpajonnais du périmètre de Sitreva reste en avril 2019 toujours dans l'attente de la fixation de son coût pour le syndicat et du montant de l'indemnité que les parties décisionnaires de ce retrait doivent lui verser en compensation. En outre, depuis le 1er janvier 2018, Sitreva doit batailler avec son nouveau membre, le SIREDOM venu aux droits de l'ancien SICTOM du Hurepoix, pour que celui-ci s'acquitte de ses obligations de membre, notamment financières. L'incertitude persistante dans laquelle ces deux dossiers plongent alors le syndicat, rend impossible l'élaboration sincère d'un budget sans l'arbitrage de l'Etat.



## PRÉFECTURE

Le budget de Sitreva sera finalement fixé par un arrêté préfectoral du 19 juin 2019 et aussitôt exécutoire. Il sera remarquable que le budget arrêté par la préfète sur avis de la chambre régionale des comptes (CRC), tout en bénéficiant d'une position officielle de l'Etat sur les sommes inscriptibles en recettes et en provisions s'agissant de l'indemnité compensatrice de la sortie de l'Arpajonnais ou des contributions du SIREDOM, reprendra quasiment en tous points les éléments du budget prévisionnel auquel le débat d'orientations budgétaires 2019 avait abouti. L'arrêté préfectoral de fixation du montant de l'indemnité de compensation de la sortie de l'Arpajonnais sera finalement édicté le 1er octobre 2019 tandis que le SIREDOM finira

par reconnaître en cours d'année sa qualité de membre de Sitreva.

## 1er MAI

A l'issue de quatre semaines de travaux, la mise aux normes de la déchèterie de Châteaudun est achevée et ouvre la voie aux chantiers identiques programmés sur les déchèteries de Droue-sur-Drouette, les Villages-Vovéens, Nogent-le-Roi, Janville, Saint-Arnoult, Ouarville et Pierres, qui s'achèveront en 2020. Bien que n'étant pas officiellement classées comme des « établissements recevant du public », les déchèteries n'en sont pas moins fréquentées quotidiennement par des centaines d'usagers du service public qu'il est de la responsabilité de Sitreva d'accueillir dans des conditions de sécurité optimale. Il s'agit de concilier l'ouverture au grand public de ces lieux avec les risques inhérents aux opérations de déchargement, de manipulation, de transport de déchets qu'ils ont vocation à recevoir.

C'est pourquoi l'effort annuel d'investissement de Sitreva porte prioritairement sur la régulière mise aux



normes de ses déchèteries. En 2019, une nouvelle opération a ainsi été lancée qui concerne 8 des 30 déchèteries exploitées par Sitreva : elle consiste en le remplacement des barrières qui séparent les plateformes de déchargement (haut-de-quai) des bennes situées en contrebas (bas-de-quai) par des garde-corps pleins et d'une hauteur normée, complétés de bavettes amovibles qui couvrent l'écart laissé entre chaque benne et la plateforme. Cette opération vise à réduire fortement les risques de chute des usagers au cours des manœuvres de déchargement. Elle a par ailleurs pour effet de faciliter leurs gestes ainsi que d'améliorer l'entretien global des sites.

## 18 JUIN

L'Agglo du Pays de Dreux, en partenariat avec Sitreva, lance l'étude territoriale pour le tri des emballages ménagers et des papiers graphiques. Cette étude a pour objectif de fournir l'ensemble des éléments d'aide à la décision permettant d'identifier, parmi plusieurs scénarii, le scénario optimal d'organisation du tri, et d'évolution du centre de tri Natriel dans la perspective de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques.

Propriété de l'Agglo du Pays de Dreux, le centre de tri Natriel accueillera, dès le 1er février 2020, date de fermeture des portes du centre de tri Setri de Rambouillet, en plus de ceux qui y sont déjà triés, les déchets d'emballages et papiers graphiques collectés par les membres historiques de Sitreva. Sitreva sera à cette date chargé de son exploitation, par suite de l'adhésion de l'Agglo du Pays de Dreux, et donc de son adaptation future aux contraintes de l'extension des consignes de tri.

L'extension des consignes de tri, imposée par la loi de Transition éner-

gétique et devant être mise en œuvre au plus tard fin 2022, doit entraîner une forte augmentation des volumes de collectes sélectives et une complexification du tri, qui nécessitent une industrialisation des centres de tri afin de maîtriser les coûts du tri. L'étude territoriale, dont la mission a été confiée au cabinet Trident Service, s'achèvera début 2020.

## 18 SEPTEMBRE

Sitreva signe une convention pour l'installation de ruches sur son centre de transfert de Droue-sur-Drouette. Etablissement public spécialisé dans le recyclage des déchets, Sitreva est soucieux d'inscrire sa mission dans une démarche globale de développement durable, et soutient dans le cadre de ses compétences les actions contribuant à la protection de l'environnement telles que celles favorisant le maintien de la biodiversité locale. Les sites de Sitreva sont pour la plupart implantés sur des emprises plus larges permettant que l'activité s'y développe sans modifier leurs limites ; dans l'attente, les surfaces non exploitées, afin de limiter la végétalisation des sols, sont simplement enherbées – voire cultivées à l'instar des terres situées autour de l'UVE à Ouarville. Ces espaces vierges ont suscité la convoitise d'apiculteurs toujours en recherche de lieux où installer des ruches en sécurité et, à la demande de



l'un d'entre eux, Sitreva a accepté le centre de transfert de Droue-sur-Drouette soit une terre d'accueil pour plusieurs ruches d'abeilles noires. Plusieurs sites de Sitreva conjuguent ainsi désormais activité de traitement des déchets et soutien de la biodiversité : les gazons situés à l'entrée du

site de l'UVE à Ouarville sont ainsi devenus des espaces de pâturage des moutons à tête noire d'un éleveur local ; les espaces verts du site Eiffel à Rambouillet font depuis deux ans l'objet d'une gestion différenciée propice aux insectes.

## 10 OCTOBRE

Acquisition d'un nouveau véhicule de service électrique. A l'issue de l'année 2019, Sitreva disposera de 6 véhicules électriques, soit 18 % de sa flotte de véhicules de service. Compte-tenu de l'étendue de son territoire, le maintien de la capacité permanente de déplacement et de projection des agents d'encadrement ou des équipes d'intervention en matière de sécurité, de maintenance ou de veille environnementale, sur ses différents sites d'exploitation, constitue un élément essentiel de la bonne administration de Sitreva, qui doit aussi répondre aux exigences de développement durable du syndicat. Sitreva profite donc du progrès régulier des véhicules électriques en autonomie pour moderniser son parc et atteindre son objectif de disposer, conformément à la loi de transition énergétique de 2015, de 20% de véhicules à faibles émissions puis de 30% à compter du 1er juillet



2021. Dès 2020, grâce au remplacement programmé des véhicules thermiques par des véhicules électriques, ce taux atteindra 27%.

Les véhicules ne sont pas les seuls outils à moteur thermique que Sitreva remplace par des équipements électriques à l'occasion de leur renouvellement. Les agents d'entretien des espaces verts sont équipés de divers matériels électriques fonctionnant sur batterie : tondeuse, débroussailleuses, tailles haies, souffleurs.

## 23 NOVEMBRE

Le centre de tri Setri de Rambouillet « ouvre ses portes » pour la dernière fois. Depuis 2014, le centre de tri Setri ouvrait ses portes au public le temps d'une journée. Accompagnés des ambassadeurs du tri, les visiteurs suivaient le parcours final des déchets d'emballages qu'ils avaient triés chez eux. Plongés au cœur du tri tant mécanique que manuel, ils prenaient alors conscience de l'importance du bon geste de tri qu'il leur est demandé d'exécuter à leur domicile.



Après 6 années consécutives de « portes ouvertes » rendant accessible le site à plus de 1200 personnes, 2019 aura vu la dernière édition pour cause de fermeture de l'usine en 2020. Après 25 ans d'existence et une modernisation en 2006, le centre de tri ne pouvait satisfaire aux normes des extensions de consigne de tri qui entreront en vigueur en 2022.

Un centre de tri sert à optimiser la valorisation des déchets en séparant les emballages ménagers en fonction de leur matière. Son rôle est d'affiner le tri qui est effectué dans chaque foyer afin de séparer les emballages par matière pour rendre possible leur recyclage.

## 18 DÉCEMBRE

Les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière. Celui de Rambouillet est le plus important en taille et quantité de déchets traités. En 2019, 51 470 tonnes y ont été réceptionnées, représentant 58% de l'activité des 5 centres de transfert. L'un des deux ponts bascule, qui servent à la pesée des camions en entrée et en sortie du site, était en panne depuis un an et irréparable. Il a été entièrement remplacé par un neuf redonnant plus de fluidité à l'activité du centre. ■



Mise en place d'un nouveau pont bascule au centre de transfert de Rambouillet

# Nos moyens

Le territoire et l'organisation • les ressources humaines • les équipements • les finances •



# Le territoire et l'organisation

390 786  
habitants

4 270  
km<sup>2</sup>

277  
communes

6  
établissements  
membres

Sitreva est un établissement public créé le 1er mars 1994 afin d'exploiter les déchèteries et d'effectuer le transport et le transfert, le tri, le traitement et la valorisation des déchets que ses membres lui ont confiés après les avoir collectés. Son siège est à Ouarville en Eure-et-Loir.

Sont membres de Sitreva :

- La CA du Pays de Dreux
- La CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France
- Le SICTOM de la région d'Auneau
- Le SICTOM de la région de Châteaudun
- Le SICTOM de la région de Rambouillet.
- Le SIREDOM

La Communauté d'Agglomération Chartres Métropole est adhérente conventionnelle pour 5 communes, anciennement membres de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France.



Sitreva est administré par un organe délibérant composé de délégués désignés par ses membres : le Comité syndical. Celui-ci est ainsi composé de 57 conseillers syndicaux titulaires et 57 suppléants, désignés par les assemblées délibérantes des établissements membres de Sitreva, lesquelles sont issues des conseils communautaires des structures réunies au sein de ces établissements (à l'exception de la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France qui est membre direct de Sitreva). L'ensemble procède des 277 communes qui composent le territoire de Sitreva. L'Agglo du Pays de Dreux, qui est en 2019 membre de Sitreva dans le cadre d'une convention transitoire, n'est pas encore représentée au comité syndical, tandis que le SIREDOM, dont l'assemblée n'a pas désigné ses délégués, est représenté simplement par son président et sa première vice-présidente. Le comité syndical s'est réuni à 11 reprises en 2019, adoptant 102 délibérations.

Plusieurs commissions préparent les travaux du comité syndical et l'accompagnent dans ses missions.

La commission d'appel d'offres (CAO) ouvre les offres remises par les candidats à un marché public et attribue les marchés publics. Elle s'est réunie 7 fois en 2019.

La commission d'ouverture des offres de délégation de service public (COODSP) ouvre les offres remises par les candidats à une DSP et est consultée sur tout projet d'avenant à la convention de DSP. Elle s'est réunie 4 fois en 2019.

La commission des finances est consultée sur toutes les questions afférentes au budget et aux finances du syndicat. Elle s'est réunie 4 fois en 2019.

La commission des déchèteries est consultée sur les conditions et les règles de fonctionnement du service d'accueil des usagers dans nos déchèteries.

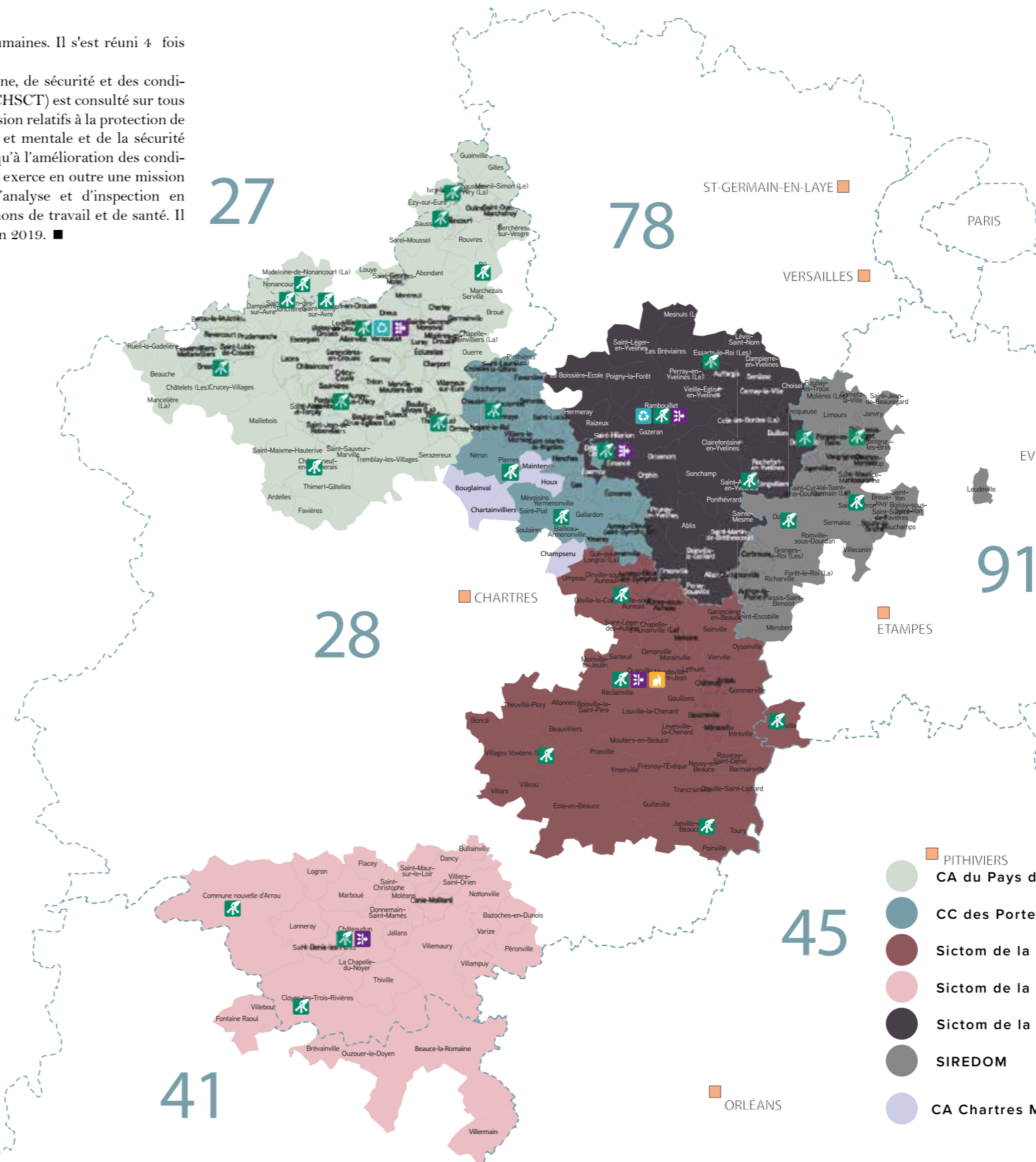
La commission du traitement des déchets et du suivi de la DSP assure le suivi du fonctionnement de la DSP et de ses outils.

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est chargée de l'examen du rapport annuel de la DSP, de l'examen du rapport annuel d'activité et est consultée sur tout projet de DSP.

Deux instances assurent la bonne tenue du dialogue social dans l'établissement : Le comité technique (CT) donne un avis sur toutes les questions d'ordre collectif touchant











aux ressources humaines. Il s'est réuni 4 fois en 2019.

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) est consulté sur tous les projets de décision relatifs à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Il exerce en outre une mission de prévention, d'analyse et d'inspection en matière de conditions de travail et de santé. Il s'est réuni 3 fois en 2019. ■



- PITHIVIERS
- CA du Pays de Dreux
- CC des Portes Euréliennes d'Ile de France
- Sictom de la région d'Auneau
- Sictom de la région de Châteaudun
- Sictom de la région de Rambouillet
- SIREDOM
- CA Chartres Métropole

## Composition de l'exécutif de Sitreva

<p>Benoît <b>PETITPREZ</b> Président</p> 	<p>Daniel <b>MORIN</b> 1er vice-président délégué aux Achats publics</p> 
<p>Jean-Louis <b>BAUDRON</b> 2ème vice-président délégué à l'Administration générale</p> 	<p>Jean-Yves <b>DEBALLON</b> 3ème vice-président délégué aux Relations extérieures et institutionnelles</p> 
<p>Pierre-Yves <b>KOPPE</b> 4ème vice-président délégué aux Finances</p> 	<p>Jacques <b>GEFFROY</b> 5ème vice-président délégué à l'Environnement, la qualité, aux ICPE</p> 
<p>Eric <b>SEGARD</b> 6ème vice-président délégué aux Travaux et à l'équipement</p> 	<p>Emmanuel <b>BIWER</b> 7ème vice-président délégué à la Valorisation</p> 
<p>Daniel <b>BONTE</b> 8ème vice-président délégué aux Déchèteries</p> 	<p>Chantal <b>RANCE</b> 9ème vice-présidente déléguée à la Communication</p> 

## Répartition des sièges du comité syndical

La CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France	<b>9</b>
Le Sictom de la région d'Auneau	<b>8</b>
Le Sictom de la région de Châteaudun	<b>9</b>
Le Sictom de la région de Rambouillet	<b>18</b>
Le Siredom	<b>13</b>



*Au sein de Sitreva, le nombre de sièges de chaque membre est déterminé au prorata de sa population sur la base d'un siège par tranche entière ou entamée de 5 000 habitants.*



Réunion du comité syndical à l'UVE de Ouarville



# Les ressources humaines

Sitreva a choisi de déléguer une partie de sa mission de service public – l'exploitation de son centre de tri, situé à Rambouillet, et de l'unité de valorisation énergétique (UVE), située à Ouarville – à la société VALORYELE (filiale de SUEZ), dans le cadre d'une convention de délégation conclue en 1995 pour une durée de 25 ans. L'ensemble de sa mission est, pour le reste, assuré en régie. A ce titre, les effectifs sont riches d'une diversité d'activités et de métiers.

## Structuration des services et formation professionnelle

Les effectifs de Sitreva sont répartis sur 131 emplois et composés pour l'essentiel d'agents de la fonction publique territoriale, titulaires ou en voie de titularisation. Issus majoritairement de la filière technique, ils sont composés à 87,02% d'agents de catégorie C, à 6,9% d'agents de catégorie B et à 6,1% d'agents de catégorie A.

Un important travail d'accompagnement de nos chefs d'équipe et responsables de services est conduit chaque année, visant à la fois à les professionnaliser dans leurs missions et à accélérer leur accès aux grades mieux adaptés de la fonction publique.

Ce travail s'intègre dans la politique de formation de Sitreva. A ce titre, 2 700 heures de formation ont été dispensées en 2019 soit une moyenne de 21h par agent.

## Effectifs stables et prise en compte de la saisonnalité de l'activité

Au cours de l'année, 8 emplois ont été créés (1 poste de responsable sécurité des personnes et des biens ; 1 poste d'agent des ressources humaines ; 1 poste d'agent chargé de la gestion budgétaire et comptable ; 1 poste d'acheteur public ; 1 poste d'agent de gestion des flux ; 1 poste de responsable de centre de tri ; 2 postes d'agents de maintenance) et 4 supprimés (3 postes d'agents de contrôle des pesées ; 1 poste d'agent de quai), faisant passer le nombre d'emplois ouverts au tableau des emplois de 127 à 131.

La mesure du taux d'administration du territoire de Sitreva confirme la constance de l'effort de rationalisation, celui-ci s'établissant à 0,34 agent pour 1000 habitants.

La maîtrise rationnelle de l'effectif permanent implique cependant qu'il puisse aussi être de façon souple fait appel à des renforts temporaires en saison haute. L'activité de Sitreva, en particulier dans ses déchèteries, est en effet très impactée par la saisonnalité – les quantités produites de déchets augmentent fortement au printemps et en été –, nécessitant le recours annuel à des agents saisonniers pour des missions temporaires de remplacement ou de renfort qui garantissent la continuité du service public. 41 salariés ont à ce titre travaillé au sein de Sitreva en 2019 dans le cadre de contrats ne pouvant excéder 6 mois.

En outre, Sitreva accueille de plus en plus de jeunes en contrat d'apprentissage ou bien en stage. Ainsi, la direction des Ressources Humaines a accueilli 4 stagiaires au cours de l'année.

## Permanence du dialogue social

Le Comité technique a été réuni à 4 reprises en 2019, appelé à donner son avis notamment sur les évolutions du tableau des emplois ou le plan de formation. Dans le même esprit d'encouragement du dialogue social, 1 088 heures ont été accordées durant l'année 2019 aux représentants du personnel pour se consacrer à leur action.

## Rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, stipule qu'un programme annuel de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail doit être établi annuellement et soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour avis.

Ce programme fixe la liste détaillée des réalisations ou actions à entreprendre durant l'année afin de prévenir les risques professionnels. Il est réalisé sur la base des données présentées dans le rapport annuel sur la santé, la sécurité et les conditions de travail.

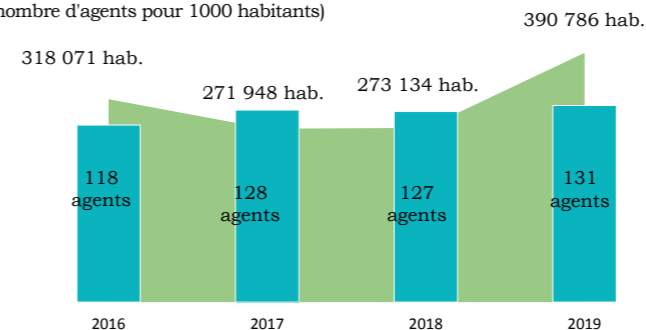
Le nombre d'accident du travail / de service est en baisse de 22% entre 2018 et 2019. Nous comptabilisons 21 accidents soit 6 de moins qu'en 2018. Le nombre d'accident ayant nécessité une incapacité temporaire de travail est également en baisse en 2019. En effet, nous comptabilisons 14 accidents avec arrêt en 2019 contre 19 accidents avec arrêt en 2018.

Le taux de fréquence est de 65,76 en 2019 contre 94,88 en 2018. Cela traduit une baisse du nombre d'accidents survenus en 2019. En revanche, le taux de gravité est en hausse, ce qui traduit l'augmentation du nombre de jours d'arrêts en 2019. En effet, le nombre de jours d'arrêt pour accident est de 411 jours en 2019 contre 276 jours en 2018. Un accident du travail a nécessité 179 jours d'arrêt ce qui explique ce résultat.

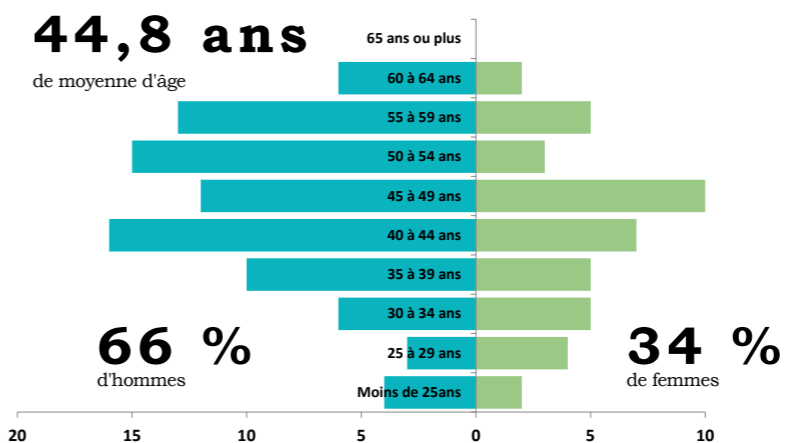
## Evolution de l'effectif permanent et de la population

**0,34**

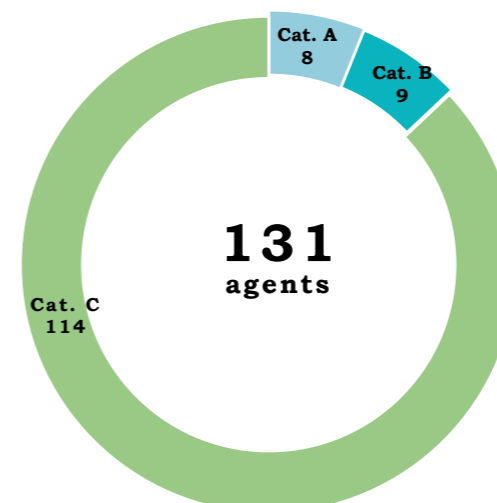
taux d'administration  
(nombre d'agents pour 1000 habitants)



## Répartition de l'effectif par âge et sexe



## Répartition de l'effectif par catégorie d'emplois



**131**  
emplois  
publics

**16,3%**  
part de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement

**2 700**  
heures  
de formation

**4**  
réunions  
du comité  
technique

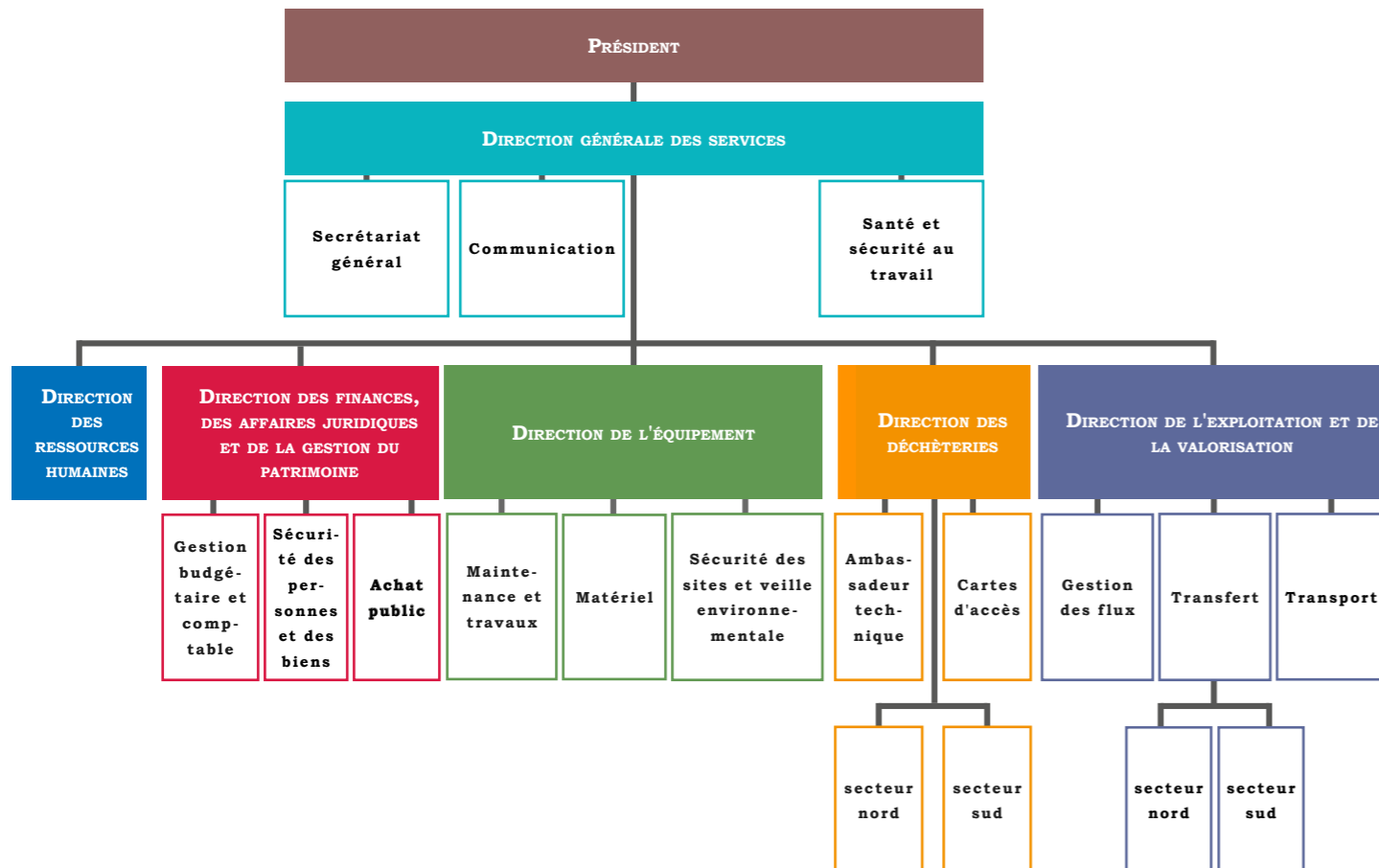
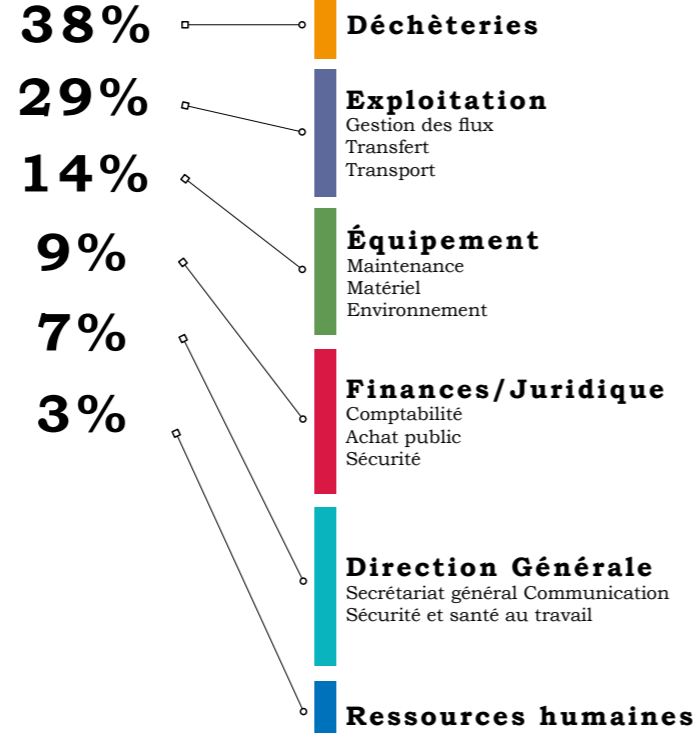
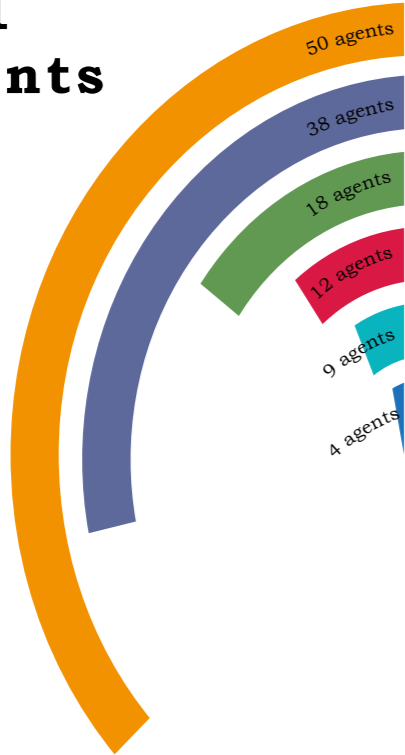
**1088**  
heures  
de délégation  
accordées

**21**  
accidents  
du travail

**3**  
réunions  
du CHSCT

### Répartition de l'effectif par service

**131 agents**



Les hommes sont plus touchés par les accidents du travail / de service que les femmes. Ils représentent 81% des accidentés, cela représente 53,5% des incapacités temporaires enregistrées sur la période.

Quatre femmes ont été accidentées en 2019, seules deux d'entre elles ont été placées en congé pour accidents de service, de travail.

Les femmes sont moins touchées par les accidents ; en revanche, la gravité des accidents les concernant est importante. 100% des accidents du travail, de service survenus en 2019 touchent la filière technique.

#### Programme de prévention

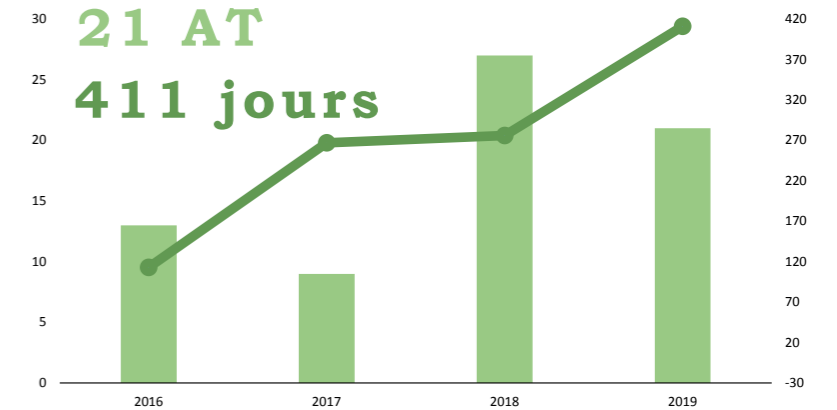
Le programme de prévention 2020 est réalisé dans la continuité des actions réalisées en 2019. Ce programme s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue pluriannuelle.

Au regard des résultats sécurité 2019, nous observons une baisse de l'accidentologie au SITREVA. Les actions de sensibilisation sur le terrain ainsi que la participation active des agents et des responsables hiérarchiques dans les remontées de situations dangereuses ont contribué à ce résultat.

Aussi, nous devons continuer sur cette voie et adapter nos différentes actions de prévention selon la typologie des accidents survenus l'année n-1.

Aussi, les actions de sensibilisation seront

### Accidents de travail et jours d'arrêts



principalement orientées sur les thématiques suivantes :

- Les manipulations de charge,
- Les chutes (de plain pied et avec dénivellation).

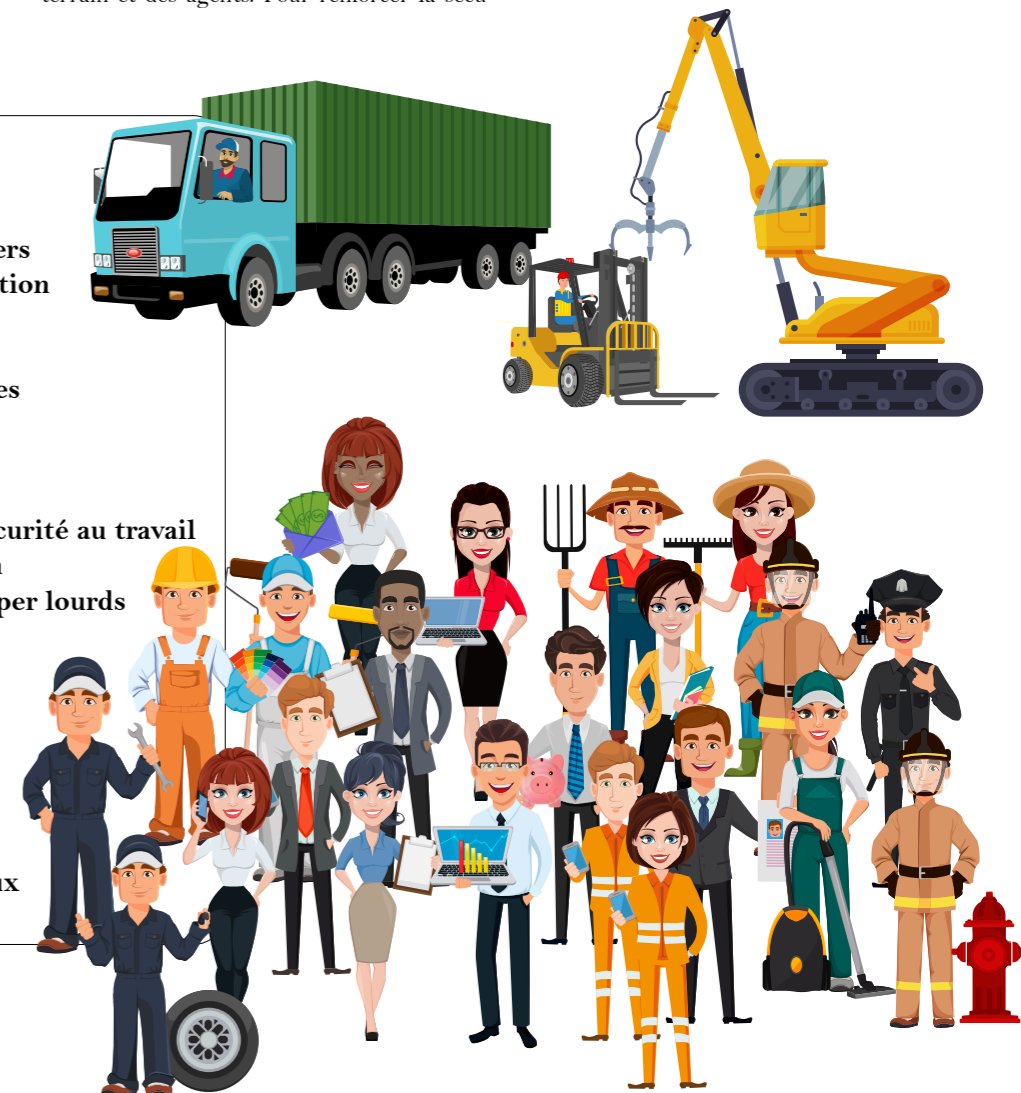
#### Au plus près des besoins des agents

L'action du service SST est au plus près du terrain et des agents. Pour renforcer la sécu-

rité et ajuster les équipements, 137 heures ont été consacrées à des études et analyses sur le terrain matérialisées par 3 causeries sécurité, 3 réunions du CHSCT, 5 études de poste, 11 plans de prévention, 11 audits véhicules, 13 enquêtes post-accidents, 17 visites sécurité. Ces actions ont concerné directement 37% de l'effectif. ■

#### Nos métiers

- Acheteurs public
- Agents comptables et financiers
- Agents d'accueil et d'information
- Agents de déchèterie
- Agents de maintenance
- Agents de ressources humaines
- Agents de sécurité
- Agents d'entretien
- Assistant(es) de direction
- Chargé de la santé et de la sécurité au travail
- Chargé(e)s de communication
- Chauffeurs poids lourds et super lourds
- Conducteurs de travaux
- Conducteurs d'engins
- Juristes
- Logisticiens
- Magasiniers
- Mécaniciens
- Opérateurs de pont bascule
- Techniciens environnementaux



# Les équipements

Pour accomplir sa mission de service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers, Sitreva est doté d'un équipement industriel lourd exploité en DSP (unité de valorisation énergétique, centre de tri), ou en régie (centres de transfert, déchèteries, engins de manutention et véhicules de transport).

## Un maillage d'équipements indispensables aux exigences du service public en secteur rural

Afin d'exercer leurs missions de service public de gestion des déchets ménagers malgré les contraintes fortes de leur territoire – faible densité des bassins de population, éloignement des lieux de collecte des sites de traitement – Sitreva et ses membres se sont dotés d'un ensemble d'équipements qui assurent un complet maillage du territoire garantissant à la fois proximité du service rendu à la population et gains logistiques indispensables à l'équilibre économique du service.

Sitreva dispose ainsi de 4 centres de transfert et d'une flotte de 27 camions tracteurs et porteurs qui optimisent le transport des déchets collectés vers leurs sites de traitement. 31 déchèteries sont par ailleurs réparties sur tout le territoire, soit 1 pour 13 000 habitants, limitant les déplacements des administrés pour effectuer leur geste de tri. Enfin, Sitreva possède son centre de tri et son unité de valorisation énergétique.

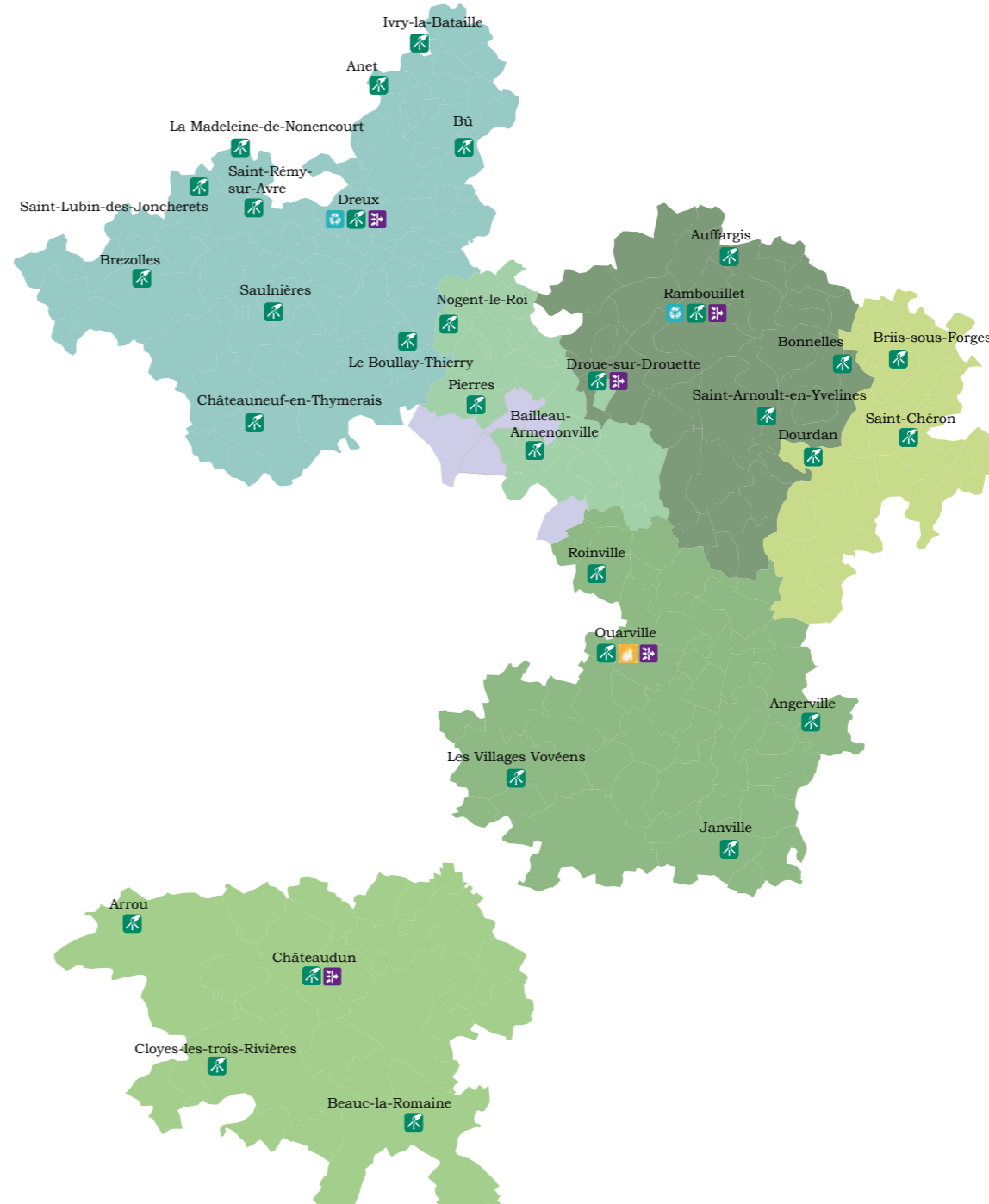
## Le matériel roulant

Le transport et le transfert étant deux activités majeures de Sitreva, le matériel nécessite une attention de tous les instants. Un entretien régulier et permanent associé à un renouvellement pluriannuel nous permettent d'avoir un matériel roulant fiable et performant.

En 2019, 1 camion porteur, 5 semi-remorques FMA, 5 véhicules légers utilitaires dont un électrique, et 2 véhicules légers d'occasion ont été achetés. Certains équipements en fin de vie ont par ailleurs été vendus.

Le service transport est doté de 13 camions tracteurs routiers en régie et 3 en location, 14 camions porteurs en régie et 6 en location, 33 semi-remorques à fond mouvant, 27 remorques de type travaux publics, 6 compacteurs mobiles sur berce et 300 caissons de déchèteries.

Le service transfert est quant à lui doté de 5 tracteurs de parc, 6 pelles mécaniques, 2 chargeurs, 2 Merlo, 5 chariots élévateurs. ■



31  
déchèteries

5  
centres  
de transfert

1  
centre de tri

1  
unité de  
valorisation  
énergétique



### Les déchèteries

Les déchèteries sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Outre les 20 déchèteries de son territoire, début 2019 Sitreva exploite en régie 4 déchèteries situées sur le territoire de l'Agglomération de Dreux.



### Les centres de transfert

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser les transports, de contrôler la nature et d'effectuer un tri des matériaux apportés afin de maximiser la part de valorisation matière.



### Le matériel de transfert et de transport

Assurant en régie le transfert et le transport d'une partie des déchets qui lui sont confiés, Sitreva est doté de : 27 camions, 33 semi-remorques FMA, 27 semi-remorques TP, 5 tracteurs de parcs, 6 Packmat, 13 engins de chargements, 300 caissons de déchèterie. Le matériel est entretenu pour partie en régie.



### Le centre de tri

Situé à Rambouillet, d'une capacité annuelle de 15 000 tonnes, il sert à optimiser la valorisation des déchets en triant les emballages issus des collectes réalisées par les établissements membres, à l'exception de celle du SICTOM de la région de Châteaudun qui est triée au centre de tri NATRIEL à Dreux. Il est géré en DSP par la société VALORYELE.



### L'unité de valorisation énergétique

Située sur la commune de Ouarville en Eure-et-Loir, l'UVE est exploitée en Délégation de Service Public (DSP) par la société VALORYELE. D'une capacité annuelle de 135 000 tonnes, elle peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an.

# Les finances

Les dépenses de Sitreva sont générées par deux pôles principaux :

- le traitement des déchets, exact produit des tarifs que Sitreva a négociés avec ses prestataires privés pour le traitement des déchets, modulé par l'évolution des marchés des matériaux et les quantités effectivement traitées ;
- la gestion du syndicat, substantielle, Sitreva ayant fait le choix pour des raisons d'efficacité d'être propriétaire de ses principaux équipements et, à l'exception du centre de tri et de l'UVE, de les exploiter en régie.

Ces deux postes de dépenses sont financés par les contributions des membres de Sitreva, dont les taux sont définis chaque année en fonction des besoins du Syndicat et des choix de son Comité syndical, qui sont assises à la fois sur la population et sur la quantité de déchets issus du territoire de chaque membre.

Les autres postes budgétaires procèdent du fonctionnement habituel d'un établissement public : équipement, opérations ponctuelles, emprunt, remboursement de dette.

A l'issue du débat d'orientations budgétaire 2019, il avait été pris acte de l'incapacité de Sitreva, sans indication concrète des représentants de l'État sur la perception des sommes qui lui étaient dues au titre de l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais et des participations du SIREDOM, à présenter un budget équilibré et sincère. En conséquence il avait été décidé de ne pas soumettre le projet de budget 2019 au vote du Comité syndical mais de laisser la responsabilité de sa fixation à la Préfecture, ce qui fut fait par arrêté préfectoral du 19 juin 2019 sur la base d'un avis de la CRC du 28 mai 2019.

Dans ce cadre, les contributions dues par le SIREDOM furent effectivement inscrites au budget mais une provision de 20% fut également prévue pour risque d'impayé. Quant à l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais, elle fut inscrite au budget au niveau évalué par le Préfet médiateur, soit 4,377 M€, assortie d'une provision de 50 % du fait du risque de contentieux.

Dans le courant de l'année, le SIREDOM a finalement accepté de régler les parts « Haut de quai » et « Traitement » de sa contribution 2018 et a commencé à payer ces deux parts pour l'année 2019. A fin 2019, l'impayé sur les contributions du SIREDOM ne devait plus être composé que des parts « Frais de gestion hors haut de quai » 2018 et 2019 pour un montant total s'élevant à 6,3 M€.

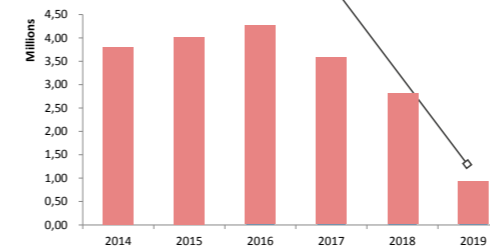
Le 1er octobre, les Préfectures ont finalement arrêté le montant de l'indemnité de sortie de l'Arpajonnais à 4 797 199,34 € mais en l'assortissant d'un échéancier de paiement

sur 5 ans avec un 1er versement de 300 000 € en 2019 puis 1 124 299,84 € par an de 2020 à 2023 inclus. La Préfecture d'Eure-et-Loir a complété cet arrêté par une fiche technique sur le budget indiquant que Sitreva devait inscrire à son budget 2019 la somme de 4 797 199,34 € même si la somme réelle encaissée en 2019 ne s'élevait qu'à 300 000 € et que les restes à percevoir, soit 4 497 199,34 € seraient inscrits en restes-à-réaliser.

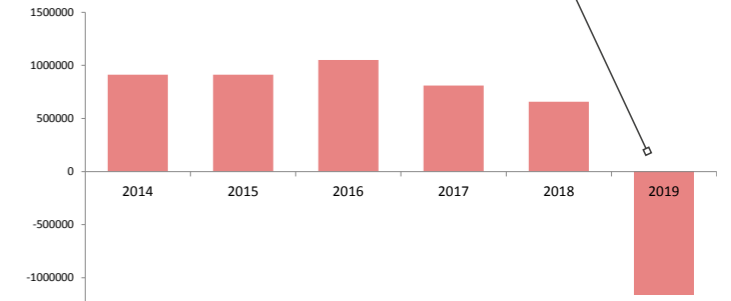
Dans ce contexte, Sitreva devrait maintenir pour plusieurs années encore son effort de trésorerie.

Mais le véritable événement de l'année 2019 a été la mise en place de la convention de coopération avec l'Agglomération du Pays de Dreux qui a confié à Sitreva la gestion du traitement, du transport et du transfert des déchets ménagers et assimilés, à l'exception du tri des emballages, ainsi que ses déchèteries. La population de Sitreva a ainsi augmenté de + 43,07 %, ce qui a eu un effet majeur sur la gestion et le financement de Sitreva. ■

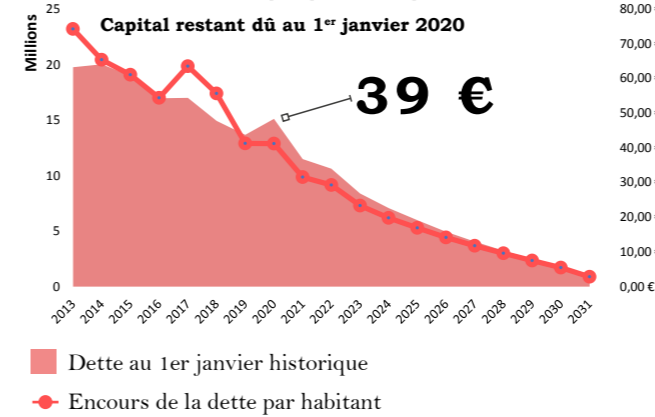
**910 208 €**  
Epargne brute (CAF)



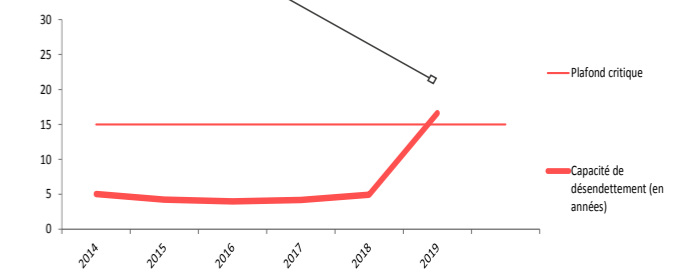
**- 1 161 596 €**  
Epargne nette



**15 122 627 €**  
Capital restant dû au 1er janvier 2020



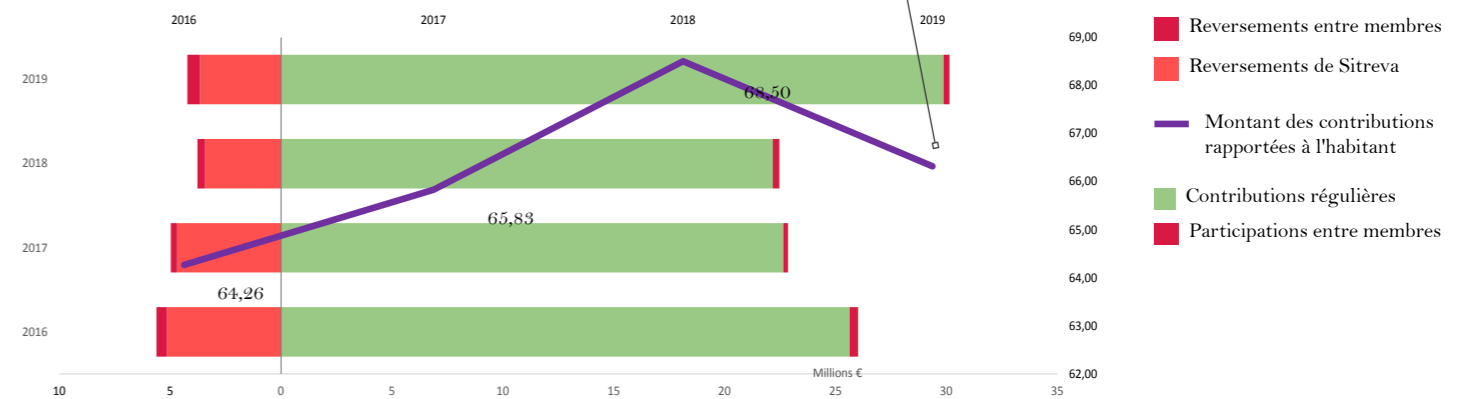
**16,6 ans**  
Capacité de désendettement



**6 277 722 €**  
coût net des processus de traitement (hors part fixe de la DSP)

**16,6 ans**  
capacité de désendettement

**66,32 €**  
contribution nette moyenne par habitant

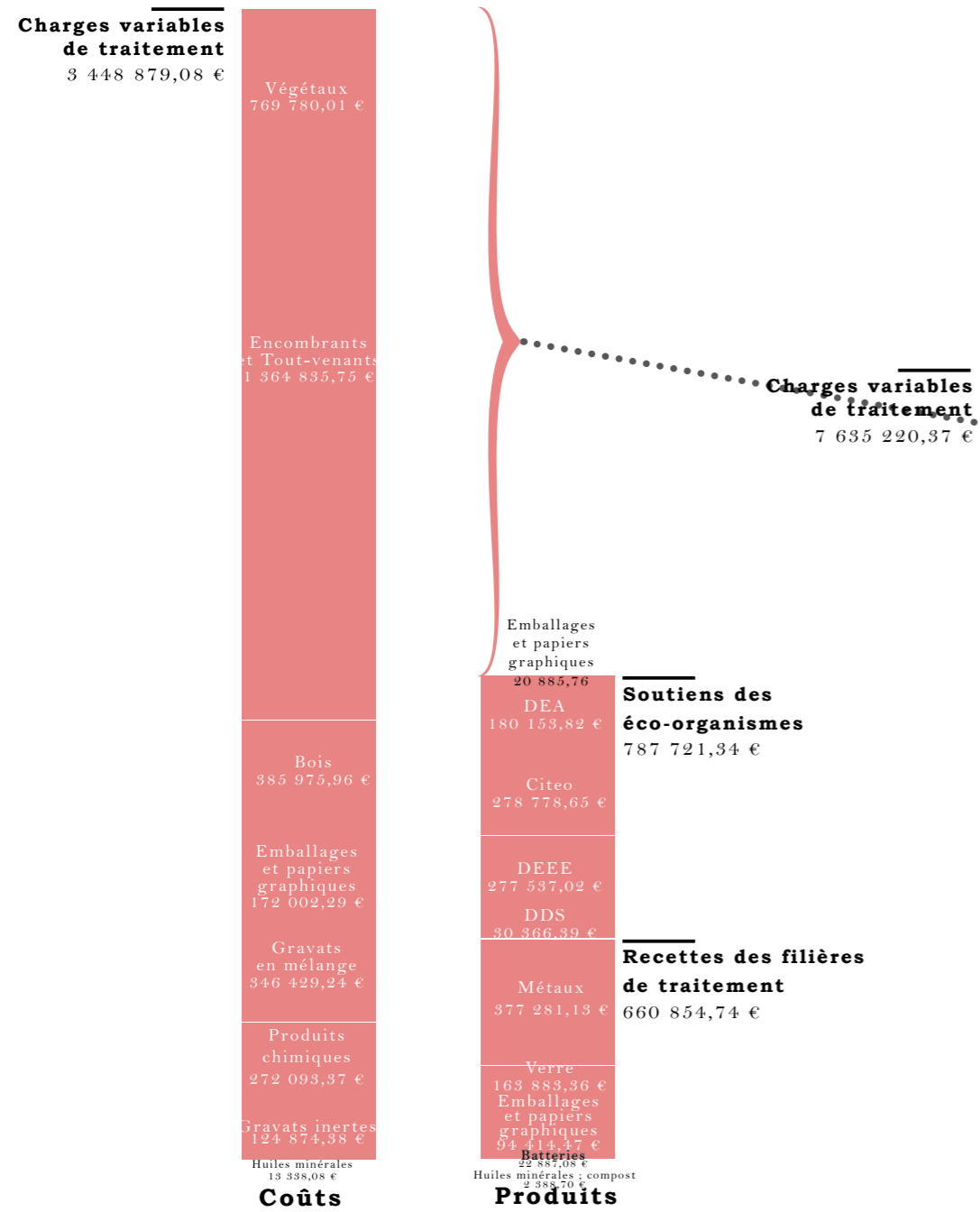


## Les marchés passés et leurs montant

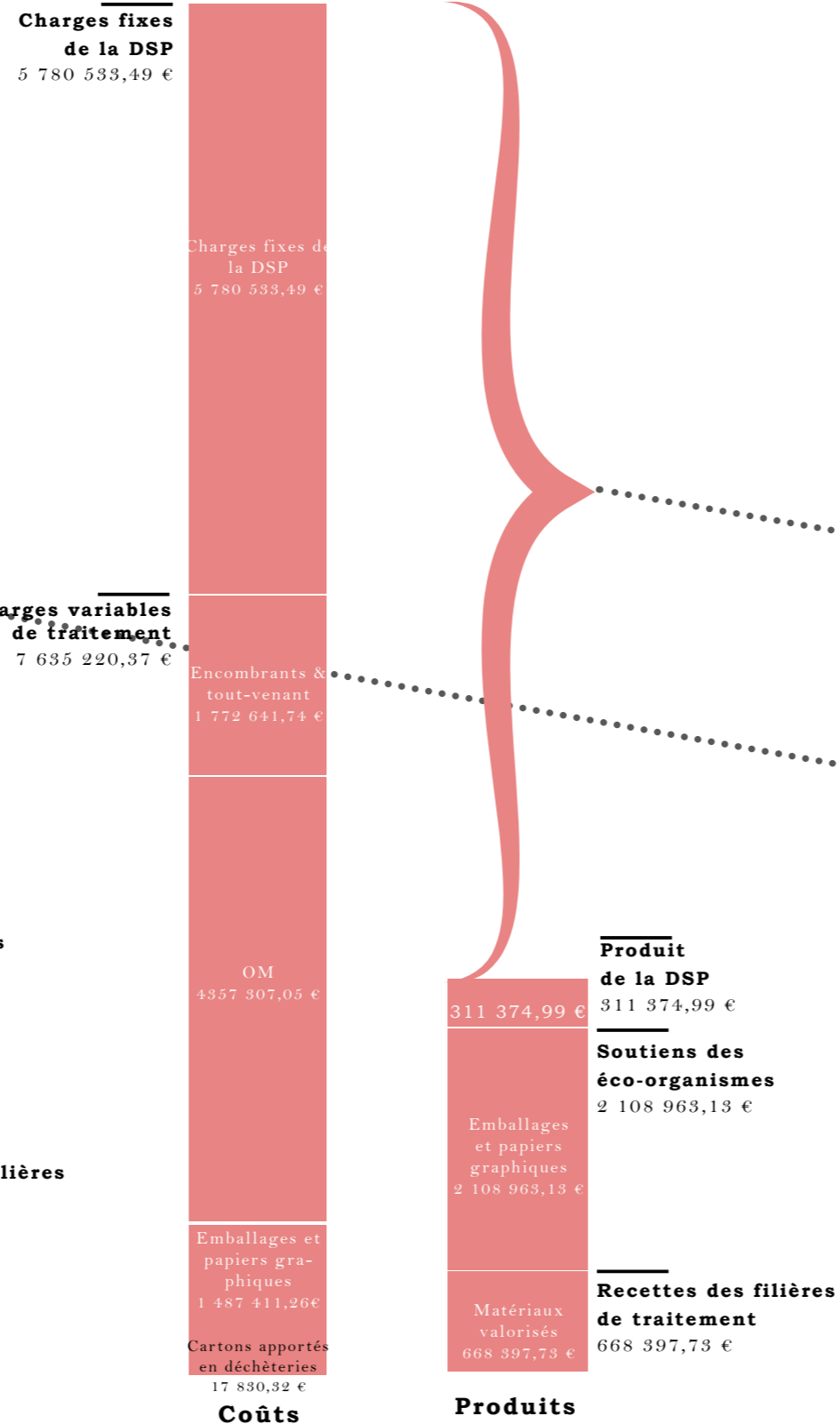
	Nature	Nombre de marchés	Montant
Appel d'Offre Ouvert	Service	26	16 685 012 €
	Fourniture	2	798 769 €
	<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>17 483 781 €</b>
Marché à Procédure Adaptée	Service	6	192 424 €
	Travaux	3	5 639 428 €
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>5 831 851 €</b>
		<b>37</b>	<b>23 315 632 €</b>

	2016	2017	2018	2019
CAF brute	4 259 723 €	3 574 073 €	2 766 865 €	910 208 €
CAF nette	1 050 265 €	809 457 €	658 354 €	-1 161 596 €
Dépenses réelles de fonctionnement (par habitant)	92 €	107 €	99 €	87 €
Recettes réelles de fonctionnement (par habitant)	105 €	120 €	109 €	90 €
Dépenses réelles d'investissement (par habitant)	22 €	17 €	12 €	9 €
Encours de la dette au 31 décembre	17 013 214 €	14 938 598 €	13 680 097 €	15 122 627 €
Encours de la dette (par habitant)	54 €	55 €	50 €	39 €
Capacité de désendettement (en années)	4,0	4,2	4,9	16,6

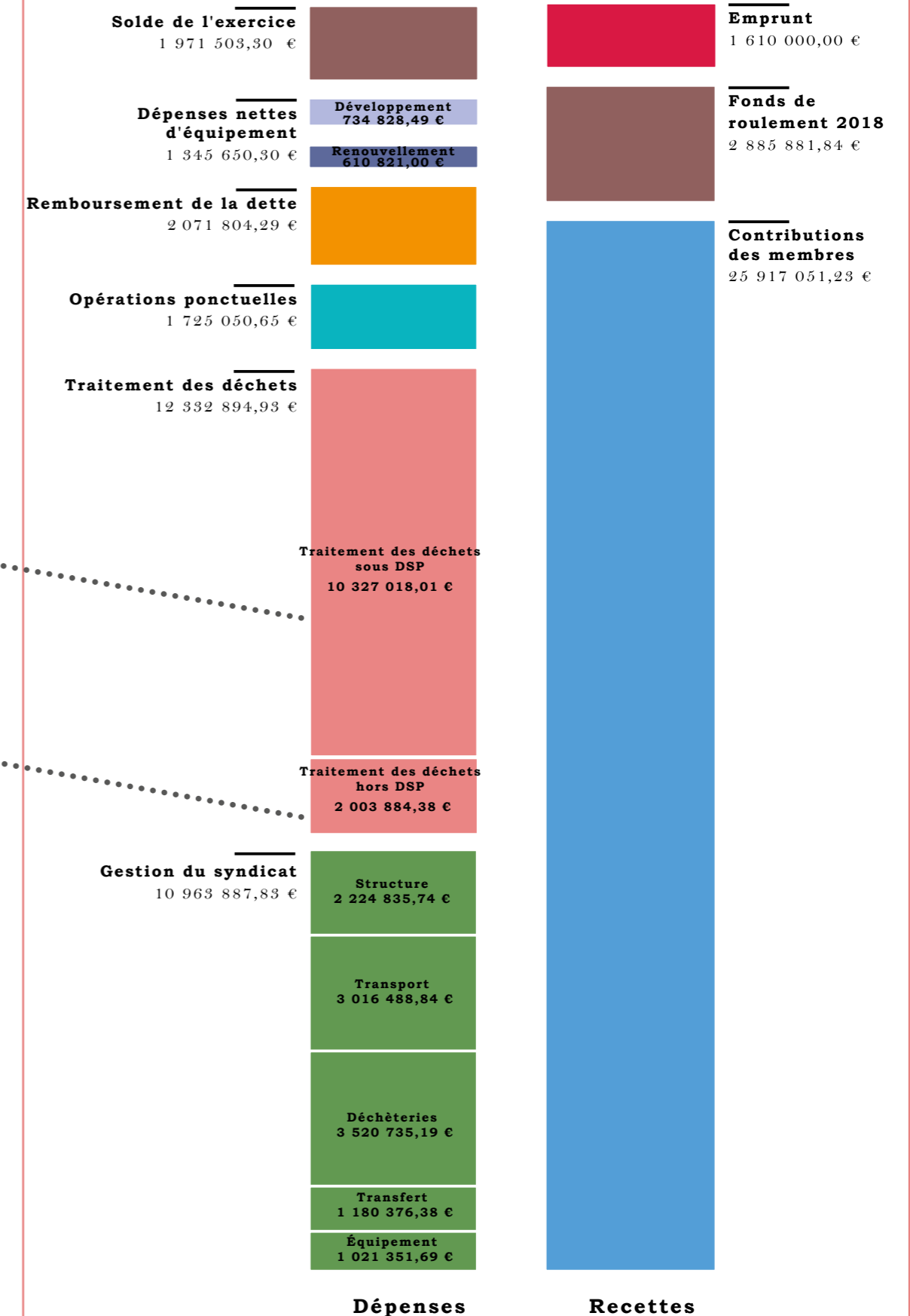
## Coûts et produits du traitement hors DSP



## Coûts et produits du traitement sous DSP



## L'équilibre final de l'exercice budgétaire 2019 \*



\* Opérations réelles (hors écritures d'ordre)

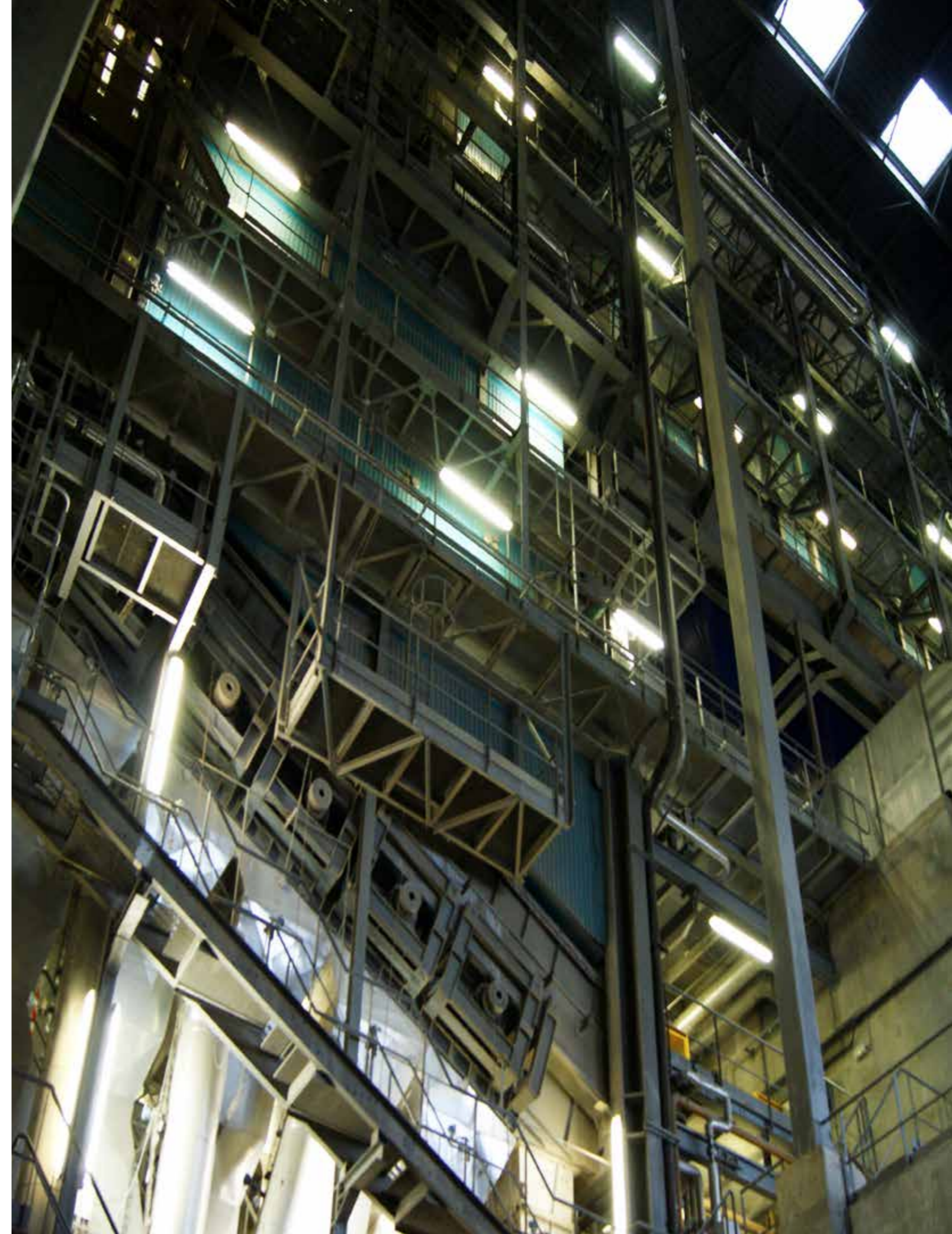
## Détail des pôles budgétaires

### Fonctionnement

Le traitement des déchets	Charges du traitement	16 868 214,32 €
	Charges fixes de la DSP	5 780 533,49
	Charges variables de la DSP	7 635 220,37
	Autres charges variables de traitement	3 452 460,46
	Produits du traitement	4 535 319,39 €
	Produits fixes de la DSP	274 639,45
	Produits variables de la DSP	36 735,54
	Recettes des filières de traitement	1 329 252,47
Soutiens des éco-organismes	2 894 691,93	
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-12 332 894,93 €</b>
La gestion du syndicat	Frais de gestion	12 602 767,67 €
	Frais de personnel	6 223 281,85
	Charges financières	445 024,44
	Charges opérationnelles et de structure	5 934 061,85
	Produits de gestion	1 636 738,07 €
	Remboursements sur charges de personnel	285 854,15
	Produits des apports extérieurs	1 290 142,66
	Revenu des immeubles hors DSP	37 184,16
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-10 966 029,60 €</b>
Les contributions des membres	Reversements	4 227 642,75 €
	Produits de la participation	30 144 693,98 €
	Contributions régulières	29 869 662,59
	Contributions ponctuelles	2 442,24
	Participations entre adhérents	272 589,15
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>25 917 051,23</b>
Les opérations ponctuelles	Charges ponctuelles	450 800,00 €
	Charges exceptionnelles	40 800,00
	Provisions et dépenses imprévues	410 000,00
	Produits Ponctuels	-1 274 250,65 €
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-1 725 050,65 €</b>

### Investissement

Le remboursement de la dette	Charges à financer par des ressources propres	2 071 804,29 €
	Remboursement dettes	2 071 804,29
	Dépenses imprévues I	0,00
	Ressources propres	0,00 €
	Ventes	0,00
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-2 071 804,29 €</b>
Les équipements de renouvellement	Équipements de renouvellement	616 821,81 €
	Subvention des Équipements de renouvellement	6 000,00 €
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-610 821 €</b>
Les équipements de développement	Équipements de développement	740 828,49 €
	Subvention des Équipements de développement	6 000,00 €
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>-734 828,49 €</b>
Emprunt	Emprunts	1 610 000,00 €
<b>Poids net du pôle budgétaire</b>		<b>1 610 000,00 €</b>



Chaudière de l'UVE de Ouarville

# Notre activité

La préservation de l'environnement  
• la sécurisation, la maintenance et l'aménagement des sites • la communication auprès des usagers • la collecte réalisée par nos membres et adhérents • la collecte en déchèterie • les apports extérieurs • le transport et le transfert des déchets collectés  
• le tri des emballages • la valorisation matière et énergétique •



# La préservation de l'environnement

Traiter et valoriser les déchets préserve notre environnement, telle est la mission de service public dont Sitreva a la charge et que nous exerçons en poursuivant l'objectif de préservation maximale des ressources naturelles. En outre, la dangerosité particulière de certains des déchets que nous réceptionnons implique des mesures spécifiques de stockage et de transport, et une vigilance constante. La responsabilité environnementale de Sitreva s'étend aux équipements dévolus au service dont nous sommes responsables, qui doivent eux-mêmes laisser sur l'environnement une empreinte minimale. Sitreva veille au respect des réglementations et normes en vigueur concernant toutes ses installations.

## Valoriser les déchets pour réduire la consommation des ressources naturelles

Depuis de nombreuses années, Sitreva choisit des solutions de traitement des déchets qui lui sont confiés qui réduisent son empreinte environnementale et contribuent à ralentir la consommation de nos ressources naturelles.

En 2019, dans le respect du principe de proximité, 91 % des déchets traités par Sitreva sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100km autour de son principal site de traitement, l'UVE de Ouarville. 90,7 % des déchets ont été traités localement, c'est-à-dire en Eure-et-Loir et en Île-de-France.

En outre, 87 % des déchets traités, soit 237 571 t, ont été recyclés sous forme de matière ou d'énergie dans les processus de production et de consommation et ont contribué d'autant à la réduction de la consommation des ressources naturelles.

Fonctionnant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, l'UVE n'élimine pas seulement les déchets en les incinérant mais les valorise, d'abord en source d'énergie renouvelable, puis sous forme de matériaux.

La chaleur produite par la combustion des déchets est récupérée pour produire de la vapeur surchauffée afin de mettre en action un turbo alternateur qui crée de l'électricité. 62 590 MWh ont été produits dont 47 932 ont été vendus sur les réseaux, le reste servant au fonctionnement de l'usine.

A l'issue de la combustion, les matières résiduelles sortant du four – les mâchefers, composés de résidus minéraux ferreux et non ferreux – sont valorisées : les métaux sont refondus pour l'industrie sidérurgique et les minéraux sont valorisés en matériaux de technique routière comme solution alternative au calcaire. En 2019, 24 626 tonnes de mâchefers ont été

produites ainsi que 1 988 t de métaux ferreux et non ferreux.

## Garantir l'intégrité environnementale de nos installations

Les installations et usines susceptibles de générer des risques ou des dangers pour l'environnement sont désignées communément sous l'appellation « installations classées pour la protection de l'environnement » (ICPE) et sont soumises à une législation et une réglementation particulières. Localement, ce sont les services de l'Inspection des installations classées, au sein des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) pour l'Île-de-France, qui font appliquer, sous l'autorité du préfet de département, les mesures de cette police administrative.

En relation avec ces services d'inspection, Sitreva veille à la conformité permanente de ses installations classées aux normes exigées par la réglementation.

Tous les sites exploités par Sitreva sont des ICPE : l'usine de valorisation énergétique de Ouarville, le centre de tri de Rambouillet, les centres de transfert, et les déchèteries.

Si le contrôle périodique de la conformité à la réglementation de nos ICPE soumises à enregistrement (tous les cinq ans) ou autorisation (tous les sept ans) est réalisé par les services de l'État, celui de nos installations soumises à déclaration doit être réalisé tous les cinq ans par Sitreva, par le biais de cabinets privés spécialisés dont les rapports sont transmissibles aux services de l'État.

Dans ce cadre, toutes les installations classées de Sitreva ont été contrôlées au cours

des dernières années : en 2019, 3 l'ont été par l'État (inspection des déchèteries de Dreux et Angerville ; contrôle périodique du centre de transfert de Ouarville) tandis que Sitreva a effectué 15 audits internes (les 11 déchèteries de l'Agglo du Pays de Dreux, puis les déchèteries de Angerville, Ouarville, Auffargis, Saint Arnoult-en-Yvelines)

## Des agents formés à la sécurité incendie

La formation de nos agents à la sécurité incendie participe de la protection des sites classés. A cet effet, en juillet 2019, un agent du service de la Sécurité des Sites et de la Veille Environnementale a vu sa formation de formateur incendie validée. Ce poste va permettre d'assurer en interne les formations incendie de tous les agents, tant en formation recyclage qu'initiale. 6 agents ont déjà pu bénéficier en 2019 de cette formation.

S'agissant en particulier de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville, son innocuité environnementale est assurée par :

- des mesures d'impact réalisées en continu en cheminée et dans un périmètre de 5 km autour du site. (conformément à l'arrêté préfectoral)
- des études menées par des laboratoires indépendants et agréés.

Sont ainsi analysés :

- les rejets gazeux : Poussières, HCl, SO<sub>2</sub>, NOx, CO, COT, Dioxines et Furanes, NH<sub>3</sub>
- les retombées atmosphériques : surveillance de l'impact (métaux lourds et dioxines furanes) dans les mousses lichens, 5 km

autour de l'usine

- le bruit sur la zone d'émergence réglementée.

En outre, un état des lieux est régulièrement dressé avec tous les acteurs du développement durable du territoire :

- toutes les mesures environnementales sont envoyées mensuellement aux services de l'État en charge de la surveillance des installations classées
- la C.S.S. (Commission de suivi de site) rassemble 1 fois/an le préfet et tous les acteurs concernés par l'activité de l'usine : collectivités locales, associations environnementales, organismes de surveillance.

## La transition énergétique

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique, la direction de l'équipement poursuit son action en matière de transition énergétique en remplaçant les éclairages extérieurs traditionnels par des éclairages moins énergivores. Les déchèteries de Droue-sur-Drouette et de Châteaudun ont été équipées de projecteurs à LED offrant une meilleure qualité d'éclairage pour un coût et une consommation diminués. ■

90,7 %  
de déchets traités  
localement

87 %  
de déchets valorisés

62 590 MWh  
d'électricité produite  
par l'UVE

28  
ICPE

15  
audits internes

## Contrôles spécifiques organisés par Sitreva en plus des contrôles périodiques de l'État

- niveau sonore ;
- teneur des rejets d'eaux pluviales ;
- installations électriques ;
- équipements de protection contre l'incendie ;
- séparateurs à hydrocarbures installés sur leurs réseaux d'assainissement des eaux pluviales et de ruissellement.

## Non-conformités majeures relevées et résolues en 2019

- Activité non autorisée à Dreux car la mise à jour administrative n'a pas été réalisée. L'actualisation des documents administratifs est en cours.
- Déclaration GERE non réalisée pour l'année 2017 sur la déchèterie de Dreux : déclaration programmée pour l'année 2020 concernant les années 2018 et 2019.
- Sur la déchèterie de Dreux, mesures sonores périmées ; BSD incomplets ; registre déchets sortants incomplet : nouvelles mesures sonores prévues en 2020 et mise à jour des registres.
- Levée de la mise en demeure à la déchèterie d'Angerville suite à l'installation d'une citerne de rétention des eaux d'extinction incendie.



# La sécurisation, la maintenance et l'aménagement des sites

Qu'il en soit propriétaire ou qu'ils aient été mis à sa disposition par ses membres, les sites qu'exploite Sitreva pour exercer sa mission de service public nécessitent une attention permanente. Certains sites, notamment les déchèteries et les centres de transfert, peuvent être la cible de vols ou d'actes de vandalisme. Sitreva se doit de proposer à ses usagers des équipements optimisés, sécurisés et exempts de dégradations. A cette fin, le service Sécurité des personnes et des biens et le service de la Maintenance sont chargés de garantir la qualité du service en veillant à la sécurité des agents et des usagers, et à la préservation de l'intégrité des sites.

La maintenance des sites passe également par leur adaptation régulière à l'évolution des normes de protection environnementale et leur amélioration, tant en terme d'aménagement que d'équipement, pour mieux répondre aux exigences du service public.

## La sécurité : une coopération efficace avec les forces de l'ordre

Le service Sécurité des personnes et des biens a en charge la gestion des droits d'accès sur les sites (attribution de badges et de codes d'accès), le suivi des contrats pour les fermetures électromagnétiques des conteneurs de stockage, la vidéo protection, les systèmes anti-intrusion et le contrôle des accès ou des vidéos en cas d'intrusions.

Au cours du premier semestre 2019 et suite à un long travail de plusieurs mois avec les services de gendarmerie, deux individus qui volaient régulièrement des batteries et des DEEE sur la déchèterie de Roinville ont été interpellés. L'un d'eux connu des services de gendarmerie a été placé immédiatement en prison pour 30 mois. Sur la déchèterie de Dreux, un autre individu qui récupérait des DEEE devant les agents en les insultants, a écopé d'un rappel à la loi et d'un préjudice qu'il nous a versé de 1 250 €. Enfin, un prestataire a été condamné à 3 mois de prison avec sursis et 600 € de préjudice pour avoir volé des batteries.

La coopération avec les forces de l'ordre de tout le territoire couvert par Sitreva est de plus en plus efficace et des diagnostics sécurité

sont régulièrement effectués. Par ailleurs, les magistrats sont de plus en plus sensibles aux vols en déchèteries, donnant lieu à des peines de prison (le plus souvent avec sursis) de plus en plus conséquentes et systématiques.

En 2019, 66 plaintes ont été déposées, soit une hausse de 35%. Chaque effraction constatée fait l'objet d'un dépôt de plainte entraînant le cas échéant des poursuites judiciaires. 100 % de ces infractions ont pour cible les déchèteries, 92% se déroulant en dehors des heures d'ouverture. Sur ces 66 plaintes, 11 personnes ont été interpellées en flagrant délit de vol, et 30 sont encore en cours d'enquête.

Même s'ils baissent de 7% cette année, les préjudices restent lourds et sont estimés pour 2019 à 76 505 €, répartis entre le coût de réparation et de remplacement du matériel de sécurisation, le coût du vol des matériaux et les coûts administratifs et techniques.

L'action au quotidien et au plus près du terrain du référent sécurité à néanmoins permis en 2019 d'éviter 13 vols.

## L'intégrité de tous les sites assurée par une maintenance et une mise aux normes permanente.

Composé de 6 agents et d'un responsable, le service de la Maintenance met en œuvre et effectue tous les petits et gros travaux pour maintenir dans un état de fonctionnement optimal les sites et les bâtiments dédiés au service public et être en accord avec la réglementation.

Le domaine d'intervention du service est vaste et ses interventions s'inscrivent dans des opérations de renouvellement et de développement répondant à des mises aux normes et au programme de la transition énergétique.

La direction de l'équipement poursuit son action en matière de transition énergétique en installant des éclairages à LED sur différents sites.

## Mise aux normes et travaux d'aménagements

Des mises aux normes sont nécessaires et donc programmées par la direction de l'équipement. En 2019, de gros chantiers ont été inscrits au tableau d'investissement pour la mise aux normes des rétentions d'eaux d'incendies sur les déchèteries de Pierres, Janville, Dreux.

Pour améliorer et optimiser le fonctionnement des déchèteries et des centres de transfert, divers travaux d'améliorations ont été réalisés : réfection de dalles, extension de voirie, nouveaux gardes-corps, abris en haut de quai, remplacement de mats d'éclairage. La déchèterie de Saint-Arnoult en Yvelines a été sécurisée avec la rénovation de deux quais de déchargement et les appels d'offre ont été lancés pour la mise aux normes des déchèteries de Pierres, St Arnoult en Yvelines, Janville et Ouarville concernant les quais de déchargement et/ou les bassins de rétentions des eaux d'incendies. Parallèlement à ces mises aux normes, la direction de l'équipement continue son action environnementale en remplaçant les éclairages des déchèteries et centres de transfert par des projecteurs à LED.

## Du siège administratif à l'Ecopôle

L'arrêt du centre de tri de Rambouillet au 1er février 2020 laisse libre une grande surface de hangar et bureaux. La direction de l'équipement a entamé dès 2019 une mission de programmation pour le réaménagement de l'ensemble des bureaux laissés vacants et du siège administratif de Sitreva rue Gustave Eiffel. Ce bâtiment, qui accueille depuis 20 ans les services de Sitreva, a besoin d'une révision en matière d'aménagement intérieur afin de

pouvoir répondre au mieux aux exigences de l'activité croissante de la collectivité.

## Un nouveau membre, de nouveaux investissements

L'Agglomération du Pays de Dreux est devenu membre de Sitreva par convention au 1er janvier 2019 entraînant l'exploitation en régie par Sitreva de 4 déchèteries et le traitement des déchets ménagers de l'ensemble du territoire de l'Agglo.

Cette adhésion a entraîné de nouveaux investissements de mise aux normes et d'équipement sur les déchèteries exploitées en régie : réalisation des plans de déchèterie, réfections de voirie, achat de matériel roulant et de chargement.

En prévision de l'adhésion complète de l'Agglo du Pays de Dreux au 1er janvier 2020, la direction de l'équipement a anticipé d'importants travaux dont la démolition d'un hangar amianté nécessitant diagnostic, maîtrise d'oeuvre, et mission de coordination. ■

66  
plaintes déposées

76 505 €  
préjudice causé  
par les vols et  
dégradations

3 371 111 €  
d'investissement



mise en place d'une citerne de rétention - déchèterie de Pierres

## Opérations de renouvellement

Renouvellement de matériel	763 033 €
Mise aux normes	386 215 €
Travaux et aménagements renouvellement	111 918 €

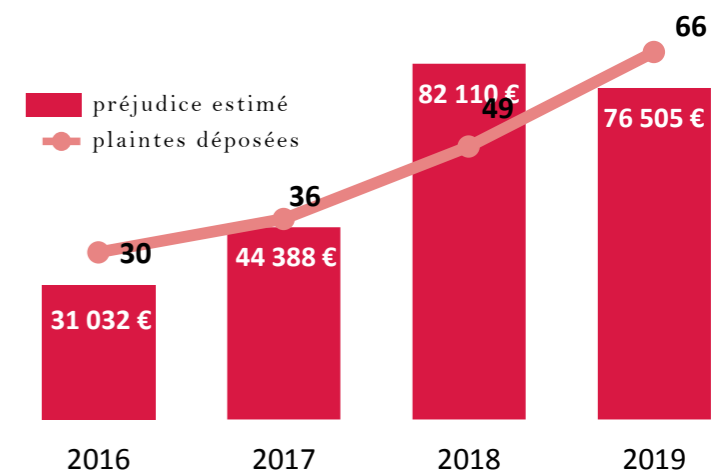
1 234 166 €

## Opérations de développement

Aménagement des déchèteries (investissements de développement)	992 049 €
Ecopôle	227 310 €
Aménagement des quais	31 266 €
Développement de matériel	11 375 €
Transition énergétique	54 437 €
Aménagement siège administratif	24 871 €
Dreux	795 337 €

2 136 945 €

## L'évolution des vols et des effractions



# La communication auprès des usagers

L'usager du service public est le premier maillon de la chaîne du tri et la communication de Sitreva a pour unique objet son information. Pour remplir sa mission, la communication se doit d'être au plus proche des usagers afin de les informer des choix politiques et économiques de gestion du service public et de les aider à améliorer le geste de tri.

## Les équipements au service de la communication

Chaque année Sitreva accueille le public pour lui faire visiter ses équipements. En effet, rien n'est plus efficace que de montrer concrètement aux usagers ce qui se passe après leur geste de tri. En immersion dans le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ou dans l'unité de valorisation énergétique de Ouarville, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses membres font visiter les installations à des groupes scolaires ou adultes.

En 2019, le centre de tri a accueilli 1 695 visiteurs enfants et adultes notamment lors des portes ouvertes organisées au mois de novembre qui a permis d'accueillir 190 visiteurs. L'unité de valorisation énergétique a reçu quant à elle la visite de 197 personnes.

Cette année est particulière puisqu'elle aura été la dernière année où le centre de tri aura reçu des visiteurs. Mis à l'arrêt début 2020 avec la fin du contrat de DSP qui en assurait l'exploitation, cet outil industriel s'était solidement ancré dans le paysage ramboitain durant ces 25 ans d'exploitation comme un outil de communication majeur pour faire passer le message du bon geste de tri auprès du public. Reste l'unité de valorisation énergétique qui peut toujours accueillir du public et dont le renouvellement de la DSP en 2020 offrira de nouveaux horizons en matière de communication, et le centre de tri Natriel à Dreux.

## Les enfants, prescripteurs du bon geste de tri

De la maternelle au Lycée, tous les élèves sont concernés par l'environnement et l'éducation nationale aborde la question environnementale dans ses programmes scolaires. Pour accompagner le corps enseignant dans cette démarche, les ambassadeurs du tri de Sitreva et de ses adhérents enrichissent ces programmes en proposant des animations pédagogiques en

milieu scolaire tout au long de l'année. Ainsi, en 2019, 79 classes allant de la petite section au niveau collège et représentant 2 043



élèves, ont bénéficié d'une animation pédagogique sur le tri des déchets ménagers réalisée par le service communication de Sitreva. En ajoutant les animations effectuées directement par les membres de Sitreva ce sont près de 5800 élèves qui ont bénéficié des programmes pédagogiques.

A l'issue de ces animations, les enfants deviennent des prescripteurs du bon geste de tri. Certains établissements incluent ces formations dans une démarche citoyenne plus globale, comme l'école de Gallardon qui a créé un passeport du civisme dans lequel la gestion des déchets occupe une place à part entière. ■

## L'ambassadeur de tri, bien plus qu'un animateur, un formateur

Bien plus qu'une simple visite dans les écoles, les animations scolaires sont le socle d'une véritable mission pédagogique sur l'environnement auprès des jeunes. Objectif : préserver les ressources et protéger l'environnement.

Trier c'est bien mais bien trier c'est mieux. L'ambassadeur du tri est multitâches. Il transmet les bonnes consignes de tri, explique pourquoi le tri est nécessaire, ce que deviennent les emballages triés, comment ils sont recyclés et quels sont les bénéfices pour l'environnement. Il a pour rôle de sensibiliser le public et plus particulièrement les jeunes sur le tri des déchets et ses enjeux sur l'environnement. Sa mission ne se limite pas seulement à diffuser des informations, il exerce une véritable action pédagogique auprès des enfants.

L'organisation de ces animations auprès des élèves ne s'improvise pas. Le mécanisme de compréhension d'un enfant en maternelle n'est pas le même que chez un enfant en cours élémentaire ou au collège. Aussi, l'ambassadeur doit adapter son discours, ses animations et ses supports à chaque niveau. ■

## Le programme d'animation pédagogique de Sitreva

Sitreva a mis en place un programme d'animation pédagogique qui est proposé à toutes les écoles primaires de son territoire. Celui-ci s'articule autour de trois axes :

- le métier d'ambassadeur du tri
- le parcours d'un emballage
- le bon geste de tri

L'animation réalisée par un ambassadeur de tri, dure de 1h30 à 2h30 selon le niveau de la classe et se déroule de la manière suivante sous la forme d'un échange entre l'animateur et les élèves :

- présentation du rôle de l'ambassadeur du tri et de ses actions au quotidien,
- présentation d'échantillons d'emballages pour apprendre le bon geste de tri,
- projection de films sur le centre de tri, sur le recyclage,
- jeux pédagogiques (rouletaboule, puissance tri)
- possibilité de visiter les équipements : centre de tri, Unité de Valorisation Énergétique, déchèteries. ■

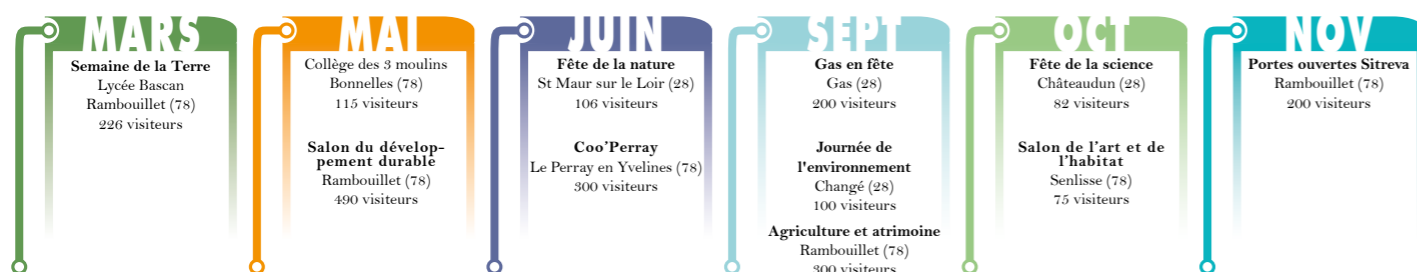
**1 892**  
visiteurs au centre de tri et à l'UVE

**38**  
animations  
en milieu scolaire

**79**  
classes sensibilisées

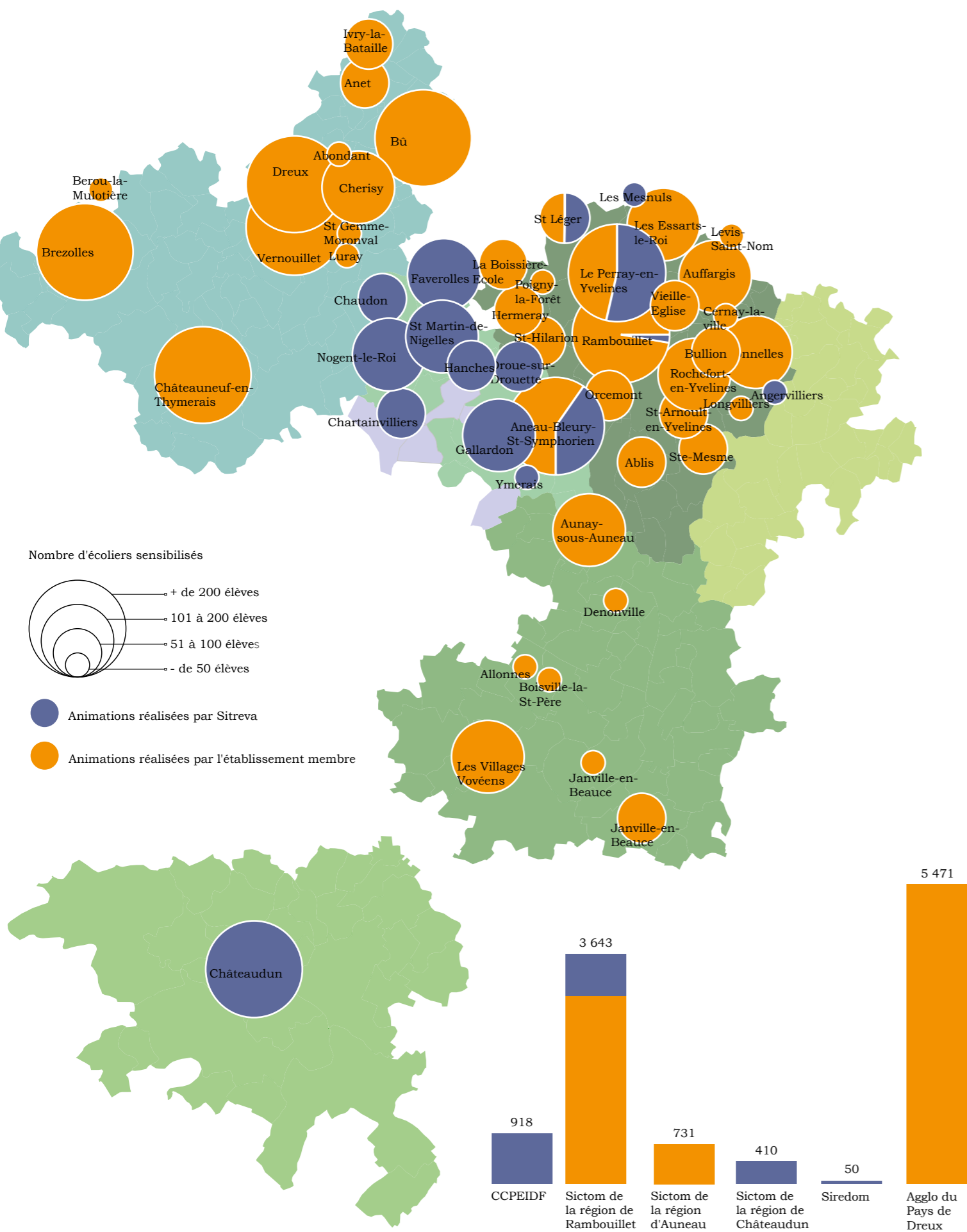
**2 043**  
élèves ont bénéficié  
du programme  
pédagogique

**6 953**  
visiteurs uniques  
par mois sur le site  
internet (+12 %)



Animation scolaire à Saint-Léger-en-Yvelines - 9 avril

# La sensibilisation des écoliers au tri en 2019

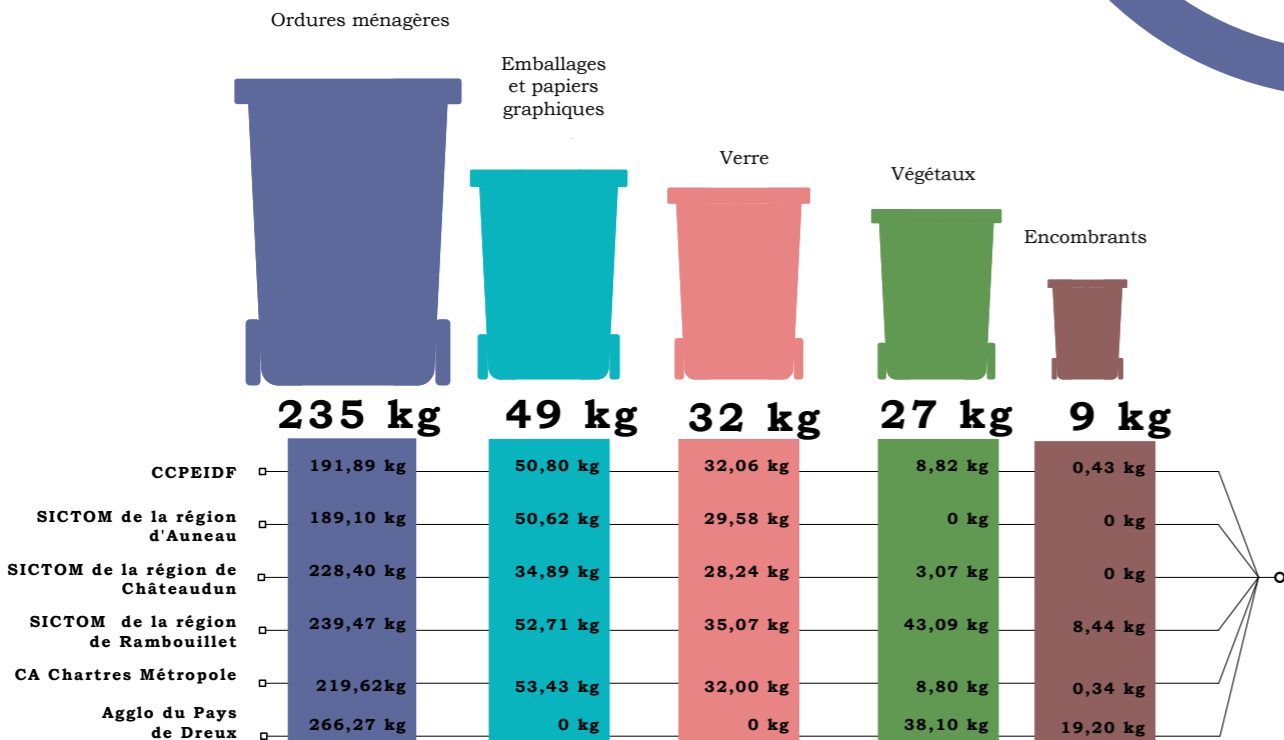
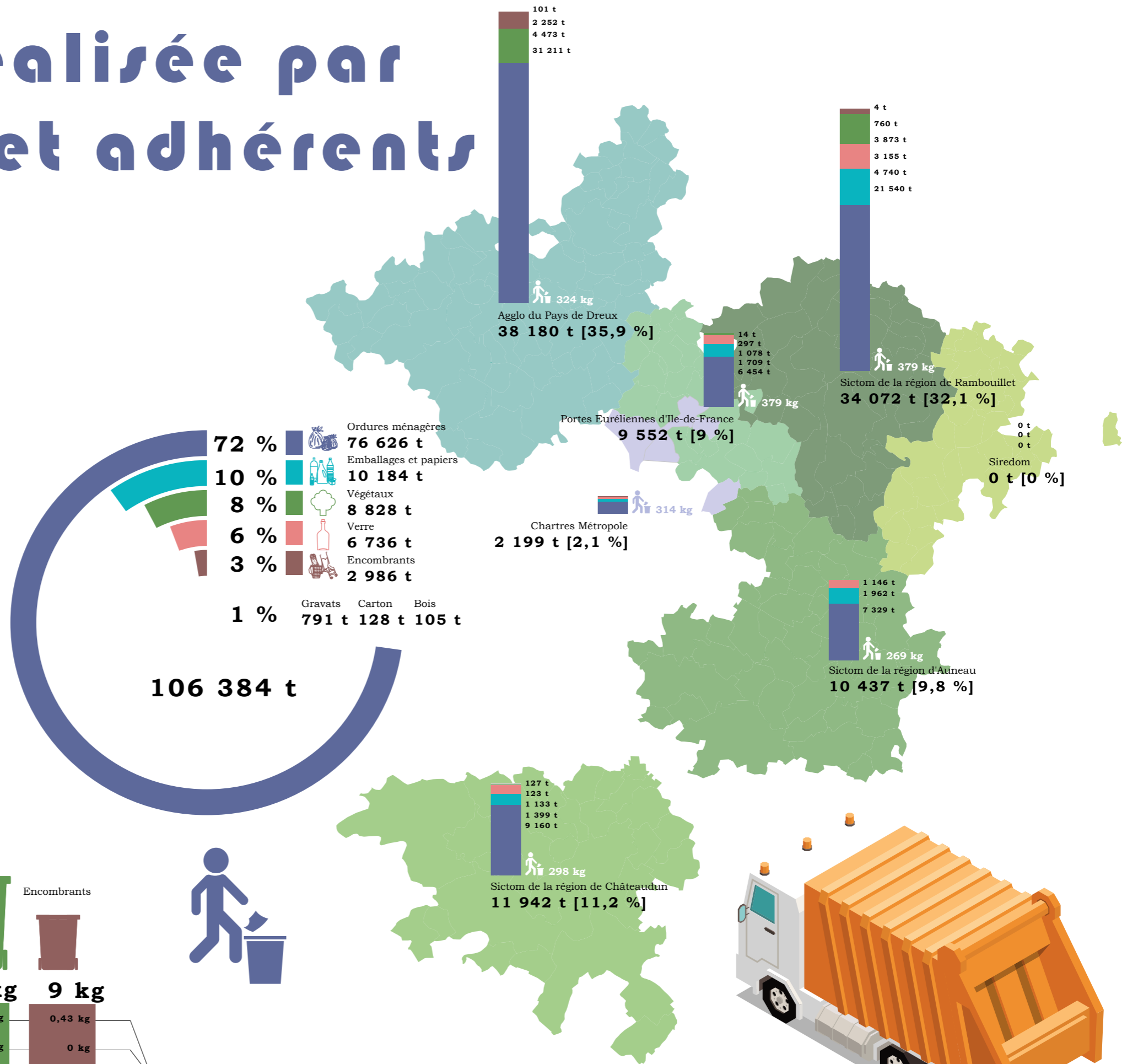


Sensibilisation au tri au Lycée Bascan à Rambouillet

# La collecte réalisée par nos membres et adhérents

Nos membres et adhérents conventionnels procèdent aux collectes en porte à porte et aux collectes des bornes d'apport volontaire. Les déchets ainsi collectés sont apportés selon leur nature et la proximité géographique des bases des collecteurs, soit à l'un des centres de transfert de Sitreva, soit directement en centre de tri ou à l'un de nos sites de traitement.

En 2019, les membres et adhérents de Sitreva ont collecté 106 384 tonnes de déchets. Ce tonnage augmente de 46% par rapport à 2018 du fait des déchets ménagers de l'Agglo du Pays de Dreux qui représentent à eux seuls 36% du volume des déchets collectés par nos adhérents. Pour autant, ce tonnage pourrait être plus important, d'environ 14 000 tonnes, si le Siredom ne détournait pas, comme en 2018, les déchets d'ordures ménagères et d'emballages du secteur de l'ancien Sictom du Hurepoix. Hors le Siredom et l'Agglo du Pays de Dreux, les apports des membres sont en très légère baisse, allant de -0,2% à -5,2%. Le poids collecté par habitant est stable malgré la forte augmentation du nombre d'habitants sur le périmètre de Sitreva ■



**333 kg / hab**



# La collecte en déchèterie

Les déchèteries sont des équipements de proximité du service public de collecte et de traitement des déchets ménagers, dont le rôle va croissant avec l'importance donnée au geste de tri des particuliers. Elles sont les principales interfaces d'échange entre Sitreva et les usagers du service public. Ces derniers y apportent leurs déchets qu'ils trient en fonction de leur nature. Sitreva se charge ensuite de les valoriser en les acheminant vers les sites appropriés.

Sitreva gère l'exploitation de 31 déchèteries réparties sur l'ensemble de son territoire. 5 sur le secteur du SICTOM de la région de Rambouillet, 3 sur le secteur du SIREDOM, 4 sur le territoire de la CC des Portes Euréliennes d'Île-de-France, 5 sur le secteur du SICTOM de la région d'Auneau, 4 sur le secteur du SICTOM de la région de Châteaudun et 11 sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux. Sur ces dernières, en 2019, 4 sont exploitées en régie sous convention et 7 par contrat avec SUEZ.

Sitreva travaille continuellement à y développer le service à la population en améliorant leurs accès, l'accueil et l'orientation des usagers et en modernisant les modes de dépôt des déchets.

Les déchets qui y sont apportés, par les particuliers mais aussi par les professionnels et les artisans, sont ensuite soit emportés par les équipes du service transport de Sitreva vers les centres de transfert ou vers les sites de traitement soit directement récupérés par les prestataires de traitement.

21 types de déchets sont acceptés dans la plupart de nos déchèteries. Sur le secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, certaines déchèteries ne peuvent accepter tous les déchets, faute de place ou d'aménagements adéquats.

## L'évolution des apports et des fréquentations

Pour l'année 2019, la fréquentation des déchè-

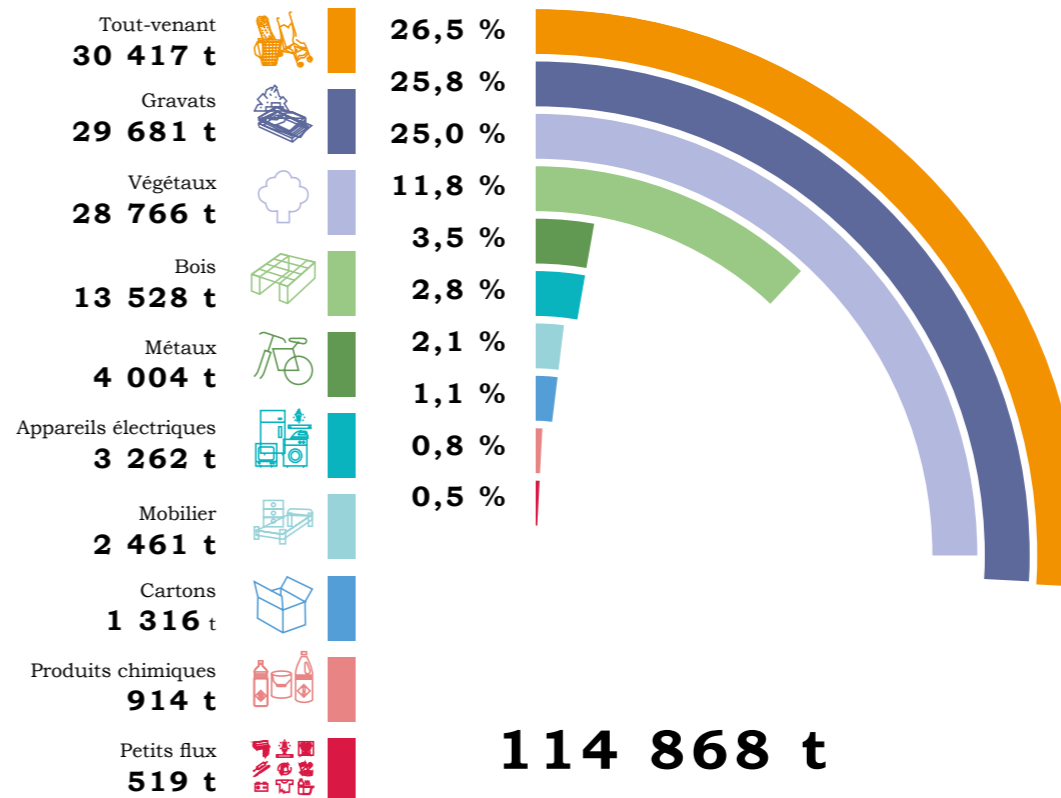
teries a été de 897 569 visites. La progression est évidemment très forte par rapport à 2018 compte tenu des 11 nouvelles déchèteries du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux. Si l'on extrait les 266 911 visites de ces 11 déchèteries, nous pouvons observer une hausse de 6% des fréquentations sur les 20 déchèteries "historiques" de Sitreva.

Le tonnage global des déchets apportés s'est élevé à 114 868 tonnes. Là aussi, la hausse importante du tonnage collecté est le fait des 11 déchèteries du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux, et particulièrement de la déchèterie de Dreux qui représente 25 000 tonnes à elle seule.

En retirant les 45 150 tonnes des 11 déchèteries du secteur de l'Agglo du Pays de Dreux pour permettre une comparaison avec 2018, le tonnage collecté sur les 20 déchèteries du périmètre "historique" est constant (69 729 t en 2019 contre 69 427 en 2018).

## Le refus temporaire des DDS

EcoDDS est un organisme agréé par l'État dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les



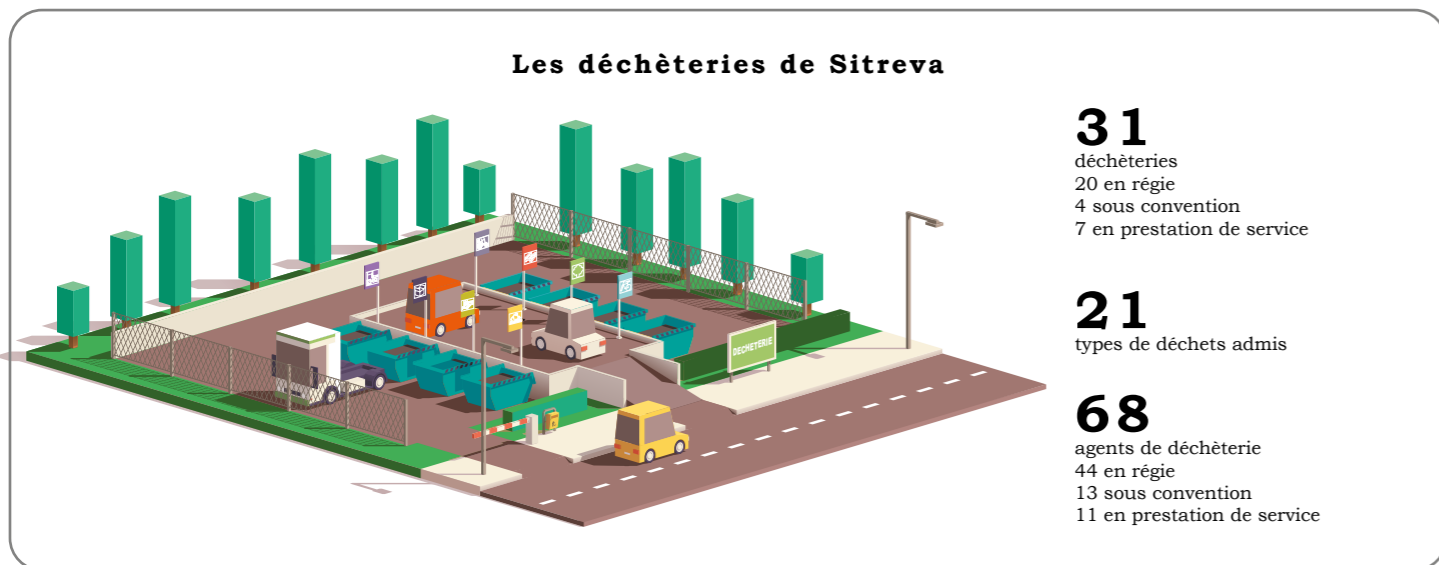
897 569  
visites

128 kg  
d'apport moyen  
par visite

114 868 t  
de déchets  
collectés



## Les déchèteries de Sitreva



Accueil des usagers à la déchèterie de Pierres



# Les apports extérieurs

Sitreva ne traite pas seulement les déchets collectés par ses membres ou apportés en déchèterie, mais également ceux issus de territoires extérieurs à son périmètre. Guidée par le respect du principe de proximité, cette ouverture du service de Sitreva procède d'une volonté d'optimisation technique et environnementale de ses outils mais également de la coopération entre territoires.

L'unité de valorisation énergétique (UVE) à Ouarville et le centre de tri des emballages ménagers à Rambouillet ont été dimensionnés pour traiter les déchets d'un bassin de vie dont les contours dépassent les seules limites administratives des membres de Sitreva, et si les déchets de ces derniers sont naturellement traités prioritairement par Sitreva, ses équipements ont vocation à accueillir un volume plus important de matières. Ces apports extérieurs leur permettent d'atteindre un fonctionnement optimal, tant sur le plan économique qu'environnemental : c'est en incinérant un volume de déchets proche de sa pleine capacité que l'UVE peut déployer son meilleur pouvoir calorifique et donc son meilleur taux de valorisation énergétique ; et c'est en atteignant la capacité maximale du centre de tri que la rentabilité de l'outil industriel et la stabilité des emplois sont assurés.

Cette ouverture permet également, dans une logique de coopération entre territoires, d'assurer la continuité du service public en offrant aux déchets incinérables des territoires limitrophes une solution de traitement pendant les périodes d'arrêt technique de leurs équipements.

**46 136 t**  
d'apports extérieurs

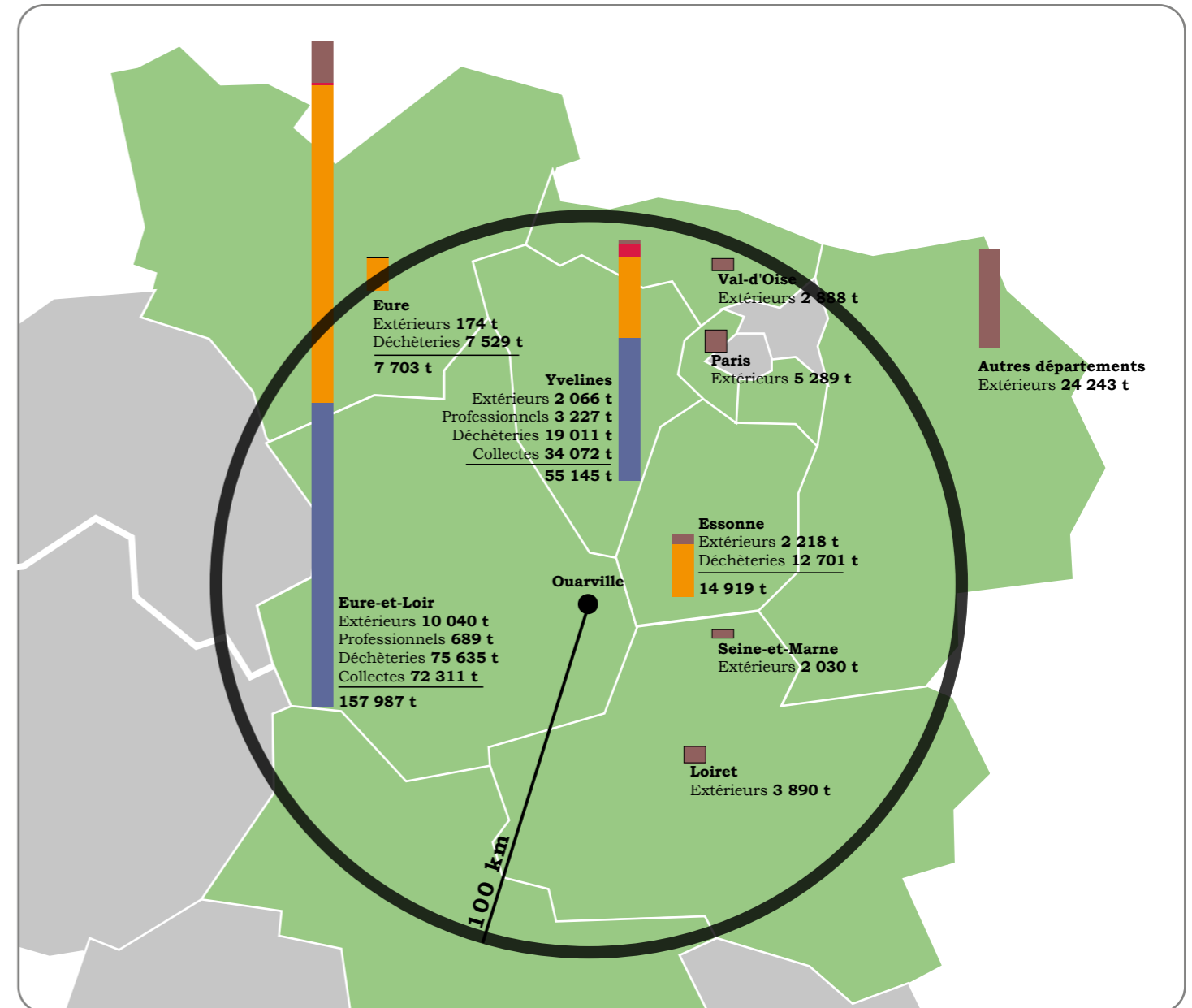
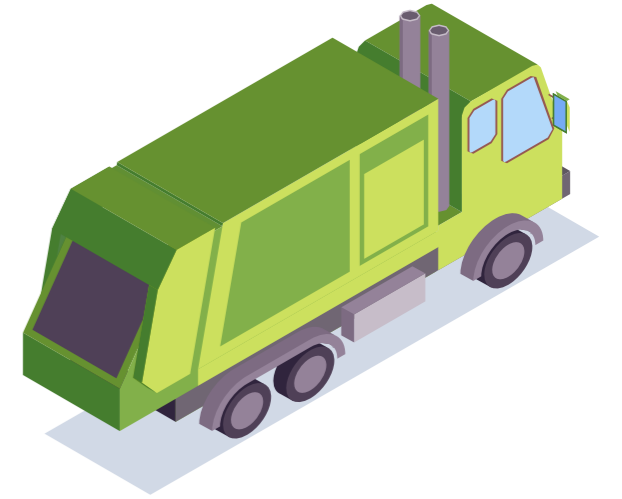
**91%**  
des déchets collectés  
dans un rayon de  
100 km

En 2019, 10 % des déchets traités par Sitreva – soit 29 186 t – proviennent ainsi de territoires extérieurs à son périmètre. Pour autant, 91 % des déchets traités par Sitreva – à l'exception donc de 13 942 t provenant exceptionnellement de Strasbourg et de 2 598 t provenant de la Sarthe – sont issus d'un périmètre dont le rayon est inférieur à 100 km autour du principal site de traitement de Sitreva, dans le strict respect du principe de proximité. ■

## L'origine géographique des déchets traités

Centre-Val de Loire [162 566 t] **60 %**  
Île-de-France [87 258 t] **31 %**  
Autres [24 243 t] **9 %**

**271 860 t**



# Le transfert et le transport des déchets collectés

Outils d'optimisation logistique et de valorisation, les centres de transfert permettent de rationaliser le transport, de regrouper les ordures ménagères et les déchets issus des déchèteries et de réaliser des économies importantes sur le transport de ces matériaux. Ils sont un lien essentiel en milieu rural entre les points de collecte des déchets et les sites de valorisation.

Le territoire de Sitreva est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Pour être traités, ils doivent être transportés vers les sites spécialisés. C'est la mission des services transfert et transport, qui emploient respectivement en régie 11 agents de quai et 24 chauffeurs.

**Le transfert des déchets vers les sites de recyclage**

Cinq centres de transfert, situés à Châteaudun, Dreux, Droue-sur-Drouette, Ouarville et Rambouillet regroupent les collectes des déchets des communes les plus éloignées des centres de tri et de traitement. Les centres de transfert servent également de sites de vidage des caissons de déchèteries.

Les déchets vidés sur ces centres sont ensuite rechargés dans des camions plus grands afin d'être acheminés vers les sites de traitement adéquats.

Pendant l'année, 165 806 t, soit 61 % du total traité par Sitreva, ont transité par les centres de transfert.

**Le service Transport au coeur de la logistique du traitement**

Le service Transport assure le lien entre les déchèteries, les centres de transfert et les sites de traitement. En 2019, 86 % des flux de transport générés par le traitement des déchets ont été assurés par Sitreva, soit 235 004 t, à raison de 9,12 tonnes transportées en moyenne par rotation. A cet égard, le compactage des caissons en déchèterie joue un rôle essentiel dans l'optimisation des quantité transportées et donc des distances parcourues. ■

## Les centres de transfert



**5**  
centres : Châteaudun ; Dreux ; Droue-sur-Drouette ; Ouarville ; Rambouillet

**61 %**  
part des apports transférée

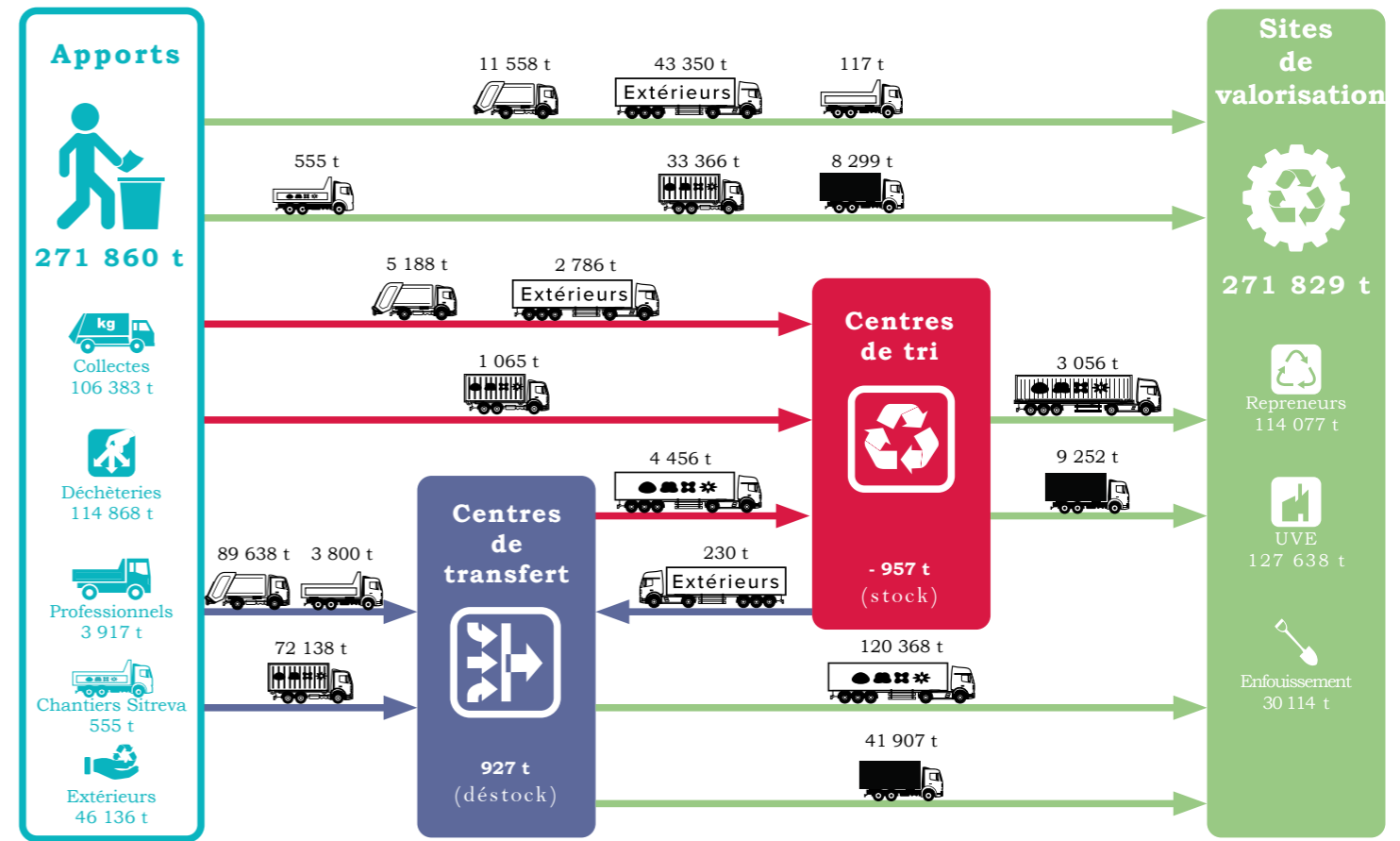
**165 806 t**  
volume des apports transférés

**235 004 t**  
transportées par Sitreva

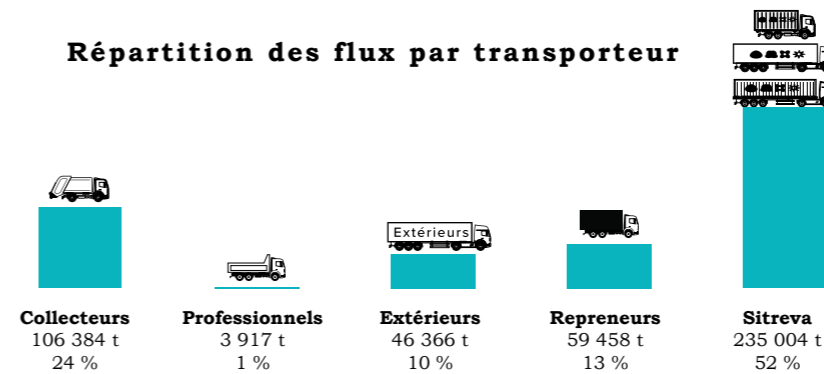
**9,12 t**  
transportées en moyenne par rotation

**12,83 €/t**  
coût moyen du transport par Sitreva

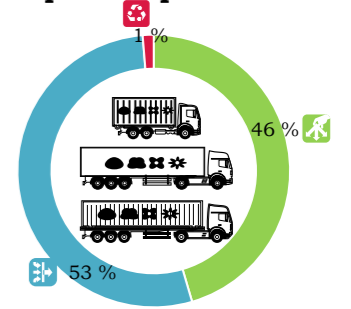
**915 917 km**  
parcours par Sitreva



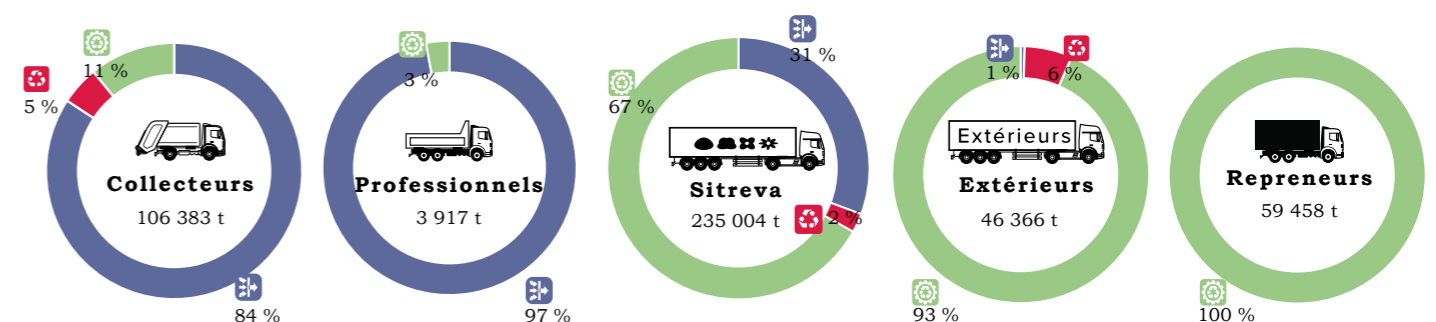
## Répartition des flux par transporteur



## Origine des flux transportés par Sitreva



## Destination des flux par transporteur





# Le tri des emballages

Avant d'être valorisés, les emballages ménagers collectés par les établissements membres subissent un tri dans les centres de tri, afin d'optimiser leur valorisation : les emballages y sont triés manuellement et mécaniquement et séparés en fonction de la matière valorisable qui les compose avant leur envoi dans la filière de recyclage correspondante.

En 2019, 14 286 t d'emballages ont été prises en charge par ou pour Sitreva dans les centres de tri Setri et Natriel.

9 619 t proviennent des collectes sélectives réalisées par le SICTOM de la région de Rambouillet, le SICTOM de la région d'Auneau, la CC des Portes Euréliennes d'Ile-de-France et Chartres Métropole, ainsi que des cartons apportés par les usagers sur les déchèteries de leur périmètre, et 1 881 t des collectes réalisées par le SICTOM de la région de Châteaudun ainsi que des cartons apportés sur ses propres déchèteries et sur celles de l'Agglo du Pays de Dreux. Les premières sont triées au centre de tri de Rambouillet et les secondes le sont au centre de tri Natriel à Dreux dans le cadre d'un contrat de prestation passé avec l'Agglo du Pays de Dreux. En 2019, le Siredom n'a apporté que 144 tonnes, correspondant aux cartons apportés en déchèterie. Ont également été apportées au centre de tri SETRI, 2 786 t d'emballages provenant de clients extérieurs.

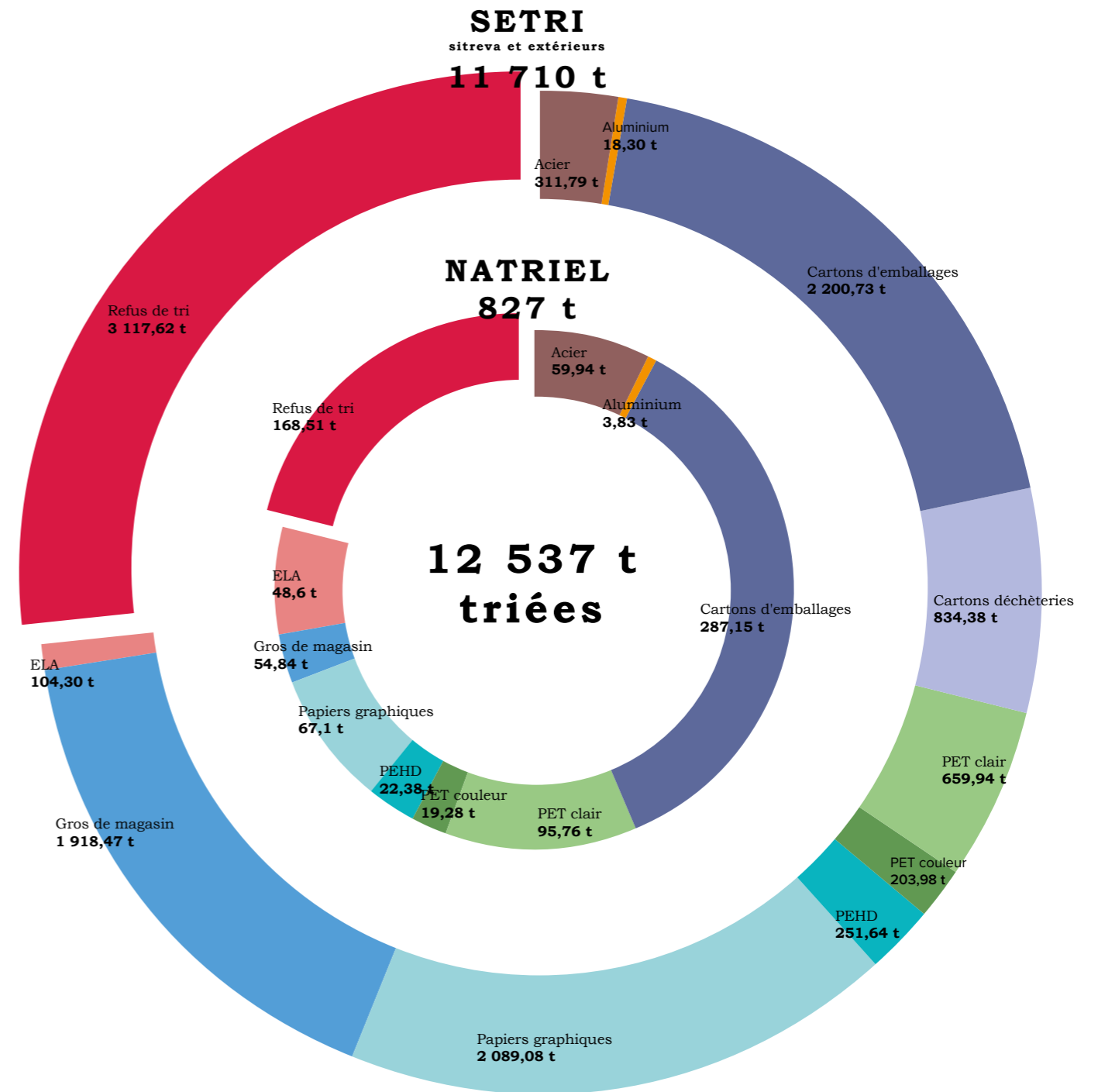
A l'issue des opérations de tri, sur les 12 537 t traitées au sein des deux centres, 9 251,61 t de matériaux ont été séparées, prêtes à être expédiées dans les différents circuits de valorisation

**14 286 t**  
apportées aux centres de tri

**74 %**  
des déchets triés valorisables en matière

**26 %**  
des déchets triés valorisables en énergie (refus de tri)

matière, tandis que 3 286,13 t de "refus de tri" ont été transportées à l'UVE de Ouarville ou elles auront été en tout ou partie valorisées en énergie. ■



## Le centre de tri de Sitreva SETRI, Rambouillet (Île-de-France)



**15 000 t**  
capacité annuelle

**30**  
employés dont 18 trieurs

**12 406 t**  
réceptionnées en 2019  
dont

**9 620 t** [ 71,74 % ] Sitreva

**2 147 t** Sictom de la région d'Auneau  
**145 t** Siredom  
**1 944 t** CC Portes Euréliennes d'Île-de-France  
**5 010 t** Sictom de la région de Rambouillet  
**374 t** Chartres Métropole

**2 786 t** [ 28,26 % ] Extérieurs

**11 710 t**  
triées

Matériaux issus du tri	Sitreva	Extérieurs	Total
Acier	326,59 t	45,14 t	371,74 t
Aluminium	22,13 t	0 t	22,13 t
Carton d'emballage	2 062,21 t	425,68 t	2 487,89 t
Carton déchèterie	834,38 t	0 t	834,38 t
PET clair	626,08 t	129,62 t	755,70 t
PET couleur	182,04 t	41,42 t	223,26 t
PEHD	210,64 t	63,38 t	274,02 t
Papiers graphiques	1 787,98 t	368,20 t	2 156,18 t
Gros de magasin	1 562,33 t	411,08 t	1 973,41 t
ELA	125,52 t	27,38 t	152,90 t
Refus de tri	2 336,17 t	949,96 t	3 286,13 t
<b>Total</b>	<b>10 574,32 t</b>	<b>2 461,66 t</b>	<b>12 537,74 t</b>

# La valorisation matière et énergétique

Après la collecte et le tri, les déchets sont orientés vers différentes filières de valorisation où ils seront transformés en nouvelles matières premières (valorisation matière) ou en énergie (valorisation énergétique). Une part résiduelle non recyclable ni valorisable reste encore destinée à l'enfouissement.

Au 31 décembre 2019, ce sont 271 829 tonnes de 23 déchets différents, issus des collectes réalisées par les établissements membres, apportés par les particuliers en déchèteries, ou issus de l'extérieur du territoire, que Sitreva a pris en charge et dont il a géré le traitement. 87 % de ces déchets, soit 237 571 t, ont été valorisés, en matière ou en énergie, tandis que la part non valorisable a été enfouie dans une installation de stockage de déchets (ISD).

A cet effet, Sitreva possède son propre outil de valorisation : l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Ouarville. Exploitée en délégation de service public (DSP) par la société Valoryele, elle est d'une capacité annuelle de 135 000 tonnes et peut produire jusqu'à 70 000 MWh d'électricité par an. En 2019, l'UVE a incinéré 127 637 tonnes de déchets ménagers dont 82 413 tonnes en provenance de Sitreva et 44 780 tonnes d'apports extérieurs. 124 015 tonnes y ont été valorisées tandis que 3 622 t de résidus d'incinération ont été enfouis en ISD.

## La valorisation matière

Elle vise à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge. Sont concernés par ce mode de valorisation, les emballages et papiers graphiques et tous les déchets collectés en déchèterie à l'exception du tout-venant, des DASRI et d'une partie des DDS.

138 905 tonnes, soit 51 % des déchets traités, ont ainsi été valorisées par 59 prestataires.

## La valorisation énergétique

Elle vise à transformer la chaleur produite par la combustion des déchets en énergie électrique. Sont concernés par ce mode de valorisation, les ordures ménagères, les refus du tri des emballages et une partie du tout-venant. 98 666 t, soit 36% des déchets traités, ont été valorisés en énergie par 10 prestataires ainsi qu'au sein de l'UVE.

## La prévalence des industries de proximité

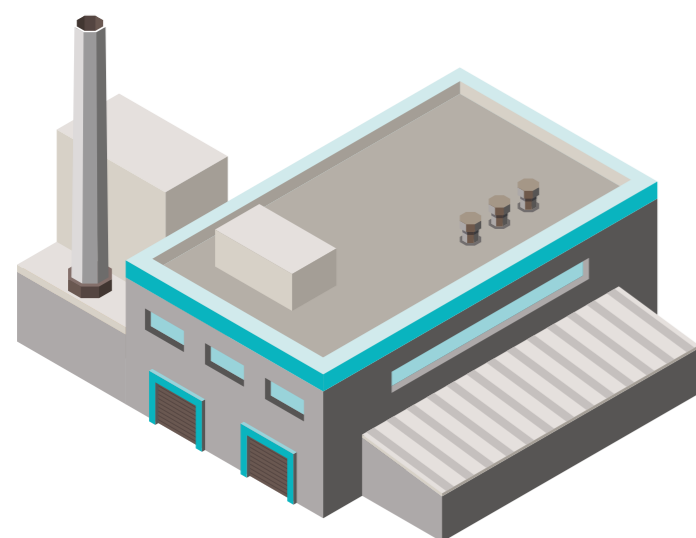
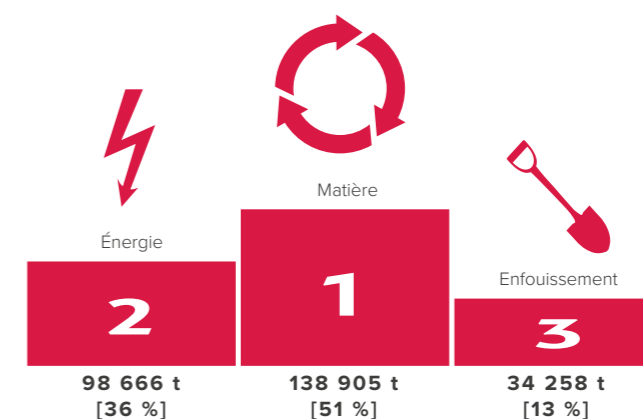
Sitreva choisit les sociétés chargées de la valorisation des déchets qui lui ont été confiés non seulement en considération du prix de leur prestation et de leur savoir-faire, mais également de leur distance du lieu de prise en charge du déchet. Sitreva limite ainsi les distances de transport de ses déchets, gage d'économie, de meilleur respect de l'environnement, et de prévalence des sociétés et industries de proximité. Ainsi, 90,7 % des déchets de Sitreva sont traités par des entreprises implantées dans les régions Centre-Val de Loire et Île-de-France ; 9,2 % le sont dans le reste de la France. Seul 0,1 % doit passer la frontière et est valorisé en Europe. ■

**271 829 t**  
de déchets traités

**90,7%**  
traités localement

**87%**  
valorisés

## Bilan 2019 87 % valorisés



### L'unité de valorisation énergétique (UVE) de Sitreva Valoryele, Ouarville (Centre-Val de Loire)

**72 %**  
taux de performance énergétique

**47 932 MWh**  
production électrique vendue sur les réseaux

**ISO 14001**

**6,01 €/t**  
TGAP réduite

**129 443 t**  
Réceptionnées

**127 637 t**  
incinérées dont

- **82 413 t** d'apports Sitreva

- ▶ **76 121 t** d'ordures ménagères

- **7 329 t** Sictom de la région d'Auneau
- **6 393 t** CC Portes Euréliennes d'Île-de-France
- **21 501 t** Sictom de la région de Rambouillet
- **9 161 t** Sictom de la région Châteaudun
- **30 214 t** Agglo du Pays de Dreux
- **1 523 t** Chartres Métropole

- ▶ **6 292 t** d'encombrants et de refus de tri

- **44 780 t** d'apports extérieurs

- **444 t** d'apports professionnels

**124 015 t**  
valorisées

- **97 401 t** en énergie

- **26 614 t** en matière

- **24 626 t** en mâchefers
- **1 835 t** en métaux ferreux
- **153 t** en métaux non ferreux

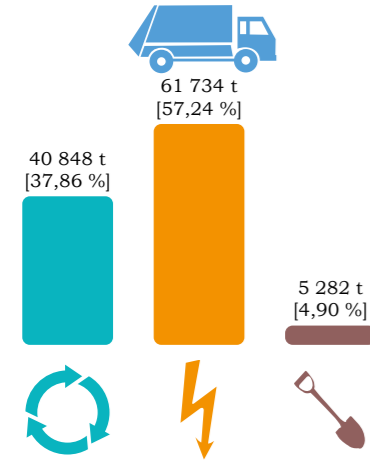
- **3 622 t** enfouies

**62 590 MWh**  
d'électricité produite

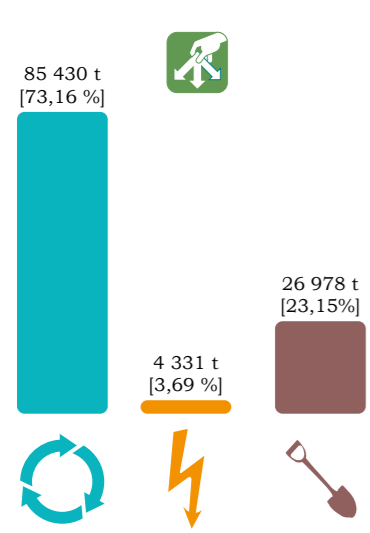
- **15 241 MWh** consommée

- **47 932 MWh** vendue

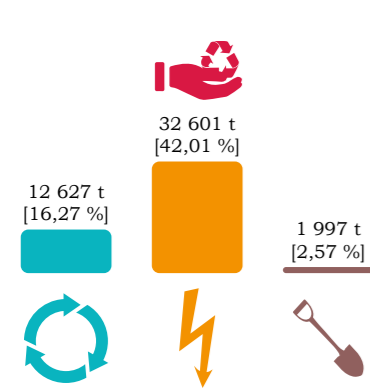
**Valorisation des déchets issus des collectes**



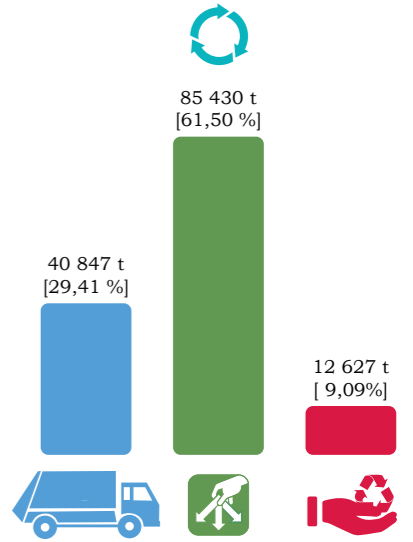
**Valorisation des déchets issus des déchèteries**



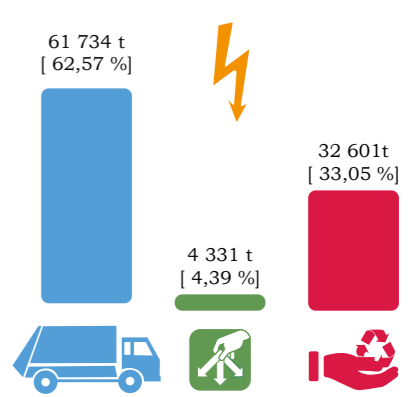
**Valorisation des déchets issus des apports extérieurs**



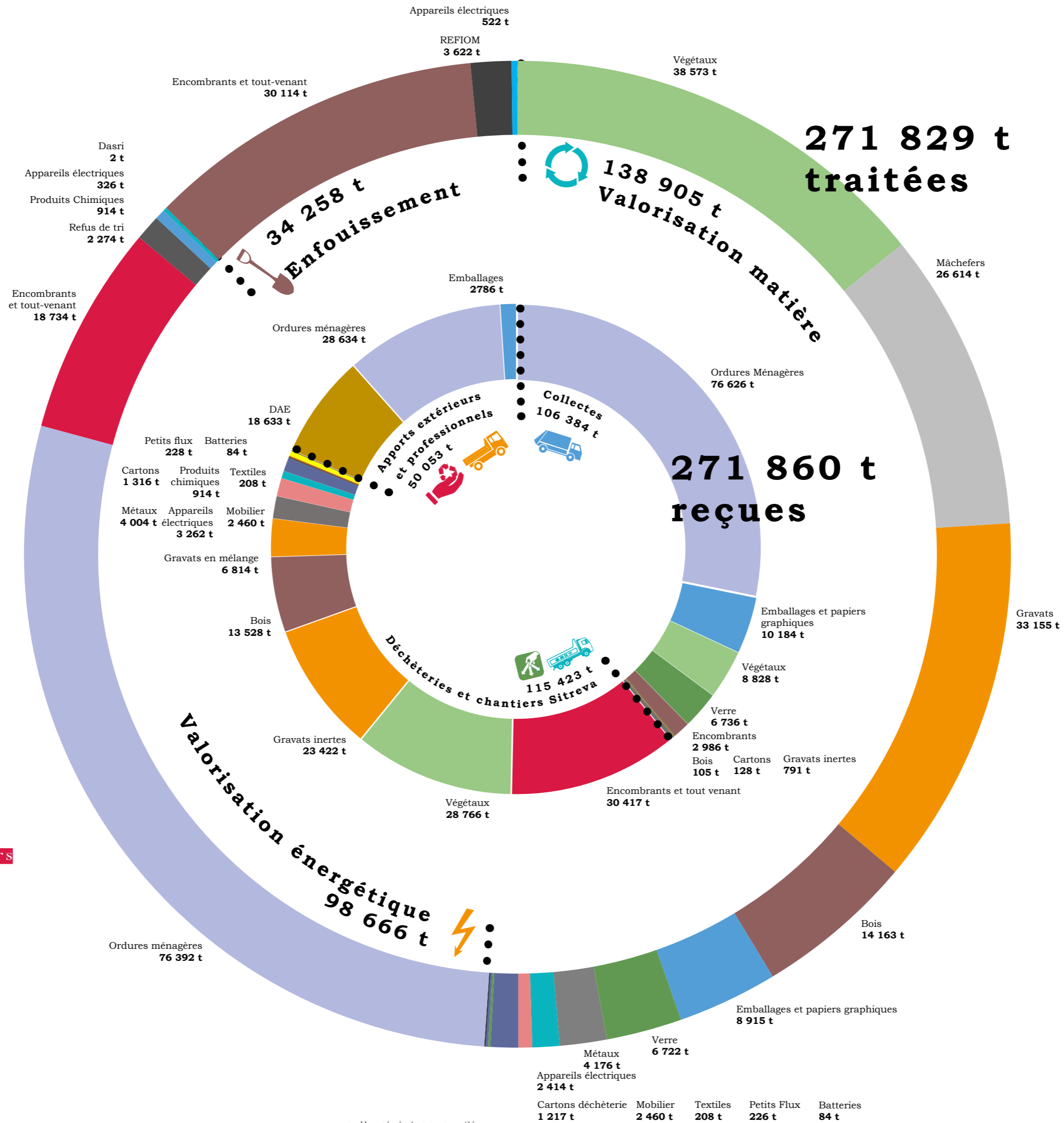
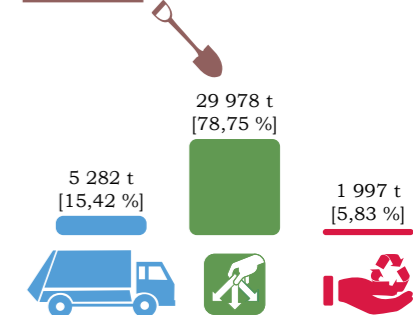
**Origine des déchets valorisés en matière**



**Origine des déchets valorisés en énergie**



**Origine des déchets enfouis**



**205 169 t [75,5 %]**  
traitées en Région Centre-Val de Loire

**77 337 t**  
valorisées en matière

- Mâchefers [26 614 t]**  
Scorel
- Bois [9 709 t]**  
Paprec / NCI
- Végétaux [25 373 t]**  
Guérin / Compost du Dunois / Same 28 / Beauce Compost / Soccoim
- Gravats inertes [9 606 t]**  
Pigeon / Minier / Commune d'Arrou / Eurovia
- Mobilier [2 461 t]**  
Paprec
- Métaux [1 812 t]**  
Menut / GDE
- Appareils électriques [270 t]**  
Galoo
- Textiles [208 t]**  
Le Relais
- Huiles minérales [66 t]**  
BS Environnement

**97 661 t**  
valorisées en énergie

- Cartons [1 217 t]**  
Paprec
- Ordures ménagères [76 392 t]**  
Valoryele
- Tout-venant [18 734 t]**  
Valoryele
- Produits chimiques [202 t]**  
BS environnement / CDS
- Végétaux [23 t]**  
Centrale biogaz du Dunois
- Appareils électriques [35 t]**  
Galoo
- Refus de tri [2 274 t]**  
Valoryele
- 30 171 t enfouies**
- Tout-venant [30 113 t]**  
Soccoim
- Appareils électriques [58 t]**

**25 127 t [9,2 %]**  
traitées dans le reste de la France

**21 039 t**  
valorisées en matière

- Gravats inertes [7 499 t]**  
Pigeon
- Verre [6 722 t]**  
Verallia Sibelco
- Carton [2 201 t]**  
Deroo
- Gros de magasin [1 918 t]**  
Deroo  
Cartonnerie et Papeterie
- Appareils électriques [1 307 t]**  
Envie 2E Nord Coolrec / Veolia triade / Paprec D3E
- Métaux [535 t]**  
Quentin
- PEHD [252 t]**  
Paprec  
Matière Plastique Bourgogne  
Replano
- Tetra [153 t]**  
Deroo / Ecophyse  
SCA Tissue France

- Batteries [84 t]**  
BS Environnement  
GDE
- Acier [60 t]**  
SITA  
Arcelor / Sirmet / Revival
- Aluminium [22 t]**  
issu des emballages  
SITA  
Sirmet
- Cartouches d'encre [1 t]**  
Recylem
- 183 t valorisées en énergie**
- Appareils électriques [183 t]**  
Artemise / Indaver / Lumiver
- 3 905 t enfouies**
- REFIOM\* [3 622 t]**  
Séché Environnement
- Appareils électriques [283 t]**

**41 329 t [15,2 %]**  
traitées en Région Île-de-France

**40 326 t**  
valorisées en matière

- Végétaux [13 177 t]**  
Compadrue / Donn vert / Sede
- Gravats en mélange [8 543 t]**  
Picheta
- Gravats inertes [7 508 t]**  
Pigeon Granulats
- Bois [4 454 t]**  
SEV / Dupille
- Papiers graphiques [2 654 t]**  
CDIF
- Métaux [1 829 t]**  
GDE groupe ECORE
- PET [810 t]**  
Paprec
- Appareils électriques [837 t]**  
Revival
- Acier issu des emballages [312 t]**  
SITA
- Pneumatiques [64 t]**  
Aliapur

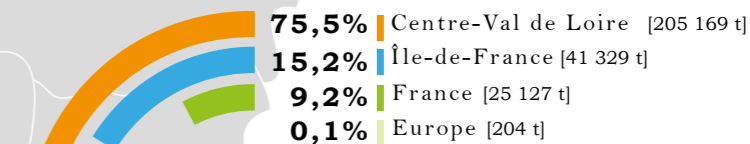
- Huiles minérales [38 t]**  
Triadis
- Piles [23 t]**  
Chimirec
- Ampoules et néons [19 t]**  
Recylum / Paprec D3E
- Radiographies [2 t]**  
Dastri
- Gros de magasin [55 t]**  
Sita

- 822 t valorisées en énergie**
- Produits chimiques [712 t]**  
Chimirec  
Triadis
- Appareils électriques [109 t]**
- DASRI [2 t]**
- 181 t enfouies**
- Appareils électriques [181 t]**

**204 t [0,1 %]**  
traitées en Europe

**203 t**  
valorisées en matière

- PET [170 t]**  
4PET recycling BV (Pays-Bas)
- PEHD [22 t]**  
Evolution (Italie)  
Re Plano (Allemagne)
- Huiles alimentaires [12 t]**  
Quatra (Belgique)



**271 829 t**  
traitées

# Nos partenaires

## CITEO

Citeo est née de la fusion, en 2017, de deux sociétés agréées au titre des filières à responsabilité élargie des producteurs en matière d'emballages (Eco-Emballages créé en 1992) et de papiers graphiques (Ecofolio créé en 2007).

Citeo oeuvre pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et des papiers, en les transformant en nouvelles ressources. Depuis 25 ans, les entreprises ont investi 10 milliards d'euros pour collecter, trier, recycler les emballages et les papiers. Cet engagement a permis de déployer la collecte sélective partout en France, de faire du tri le 1er geste citoyen des Français et de créer des filières de recyclage, en partenariat avec les collectivités locales, les filières matériaux et les opérateurs.

## ADELPHÉ

Adelphe, filiale de Citeo accompagne tout particulièrement les entreprises des secteurs des vins et spiritueux et des médicaments pour répondre à leurs spécificités techniques et réglementaires. Adelphe est agréée au titre de la filière emballages ménagers.

## ECO MOBILIER

Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2ème vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie.

## ECO DDS

Créée en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de Responsabilité Élargie du Producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

## ECOSYSTEM

ecosystem est un éco-organisme à but non lucratif. Il organise la collecte, la dépollution et le recyclage des équipements électriques et électroniques (DEEE), des lampes à économie d'énergie et des petits extincteurs, détenus par les professionnels comme les particuliers.

## DASTRI

Eco-organisme national qui collecte et traite les déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI) perforants de 2 catégories de bénéficiaires : les patients en auto-traitement et les utilisateurs d'autotests de diagnostic des maladies infectieuses transmissibles.

## LE RELAIS

Le Relais est un réseau d'entreprises qui agit depuis 30 ans pour l'insertion de personnes en situation d'exclusion, par la création d'emplois durables. Il a développé pour cela plusieurs activités économiques, dont l'activité textile qui a connu un rapide développement.

## COREPILE

Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables pour le compte de ses adhérents metteurs sur le marché en France (producteurs, distributeurs, incorporeurs et importateurs).

## SUEZ

Groupe français de gestion de l'eau et des déchets. C'est l'exploitant de l'unité de valorisation énergétique et de deux centres de tri.

## ADEME

Agence de la transition écologique, anciennement Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) français créé en 1991. L'ADEME suscite, anime, coordonne, facilite ou réalise des opérations de protection de l'environnement et la maîtrise de l'énergie.

## AMORCE

Association créée en 1987, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau. Elle compte 950 adhérents dont 2/3 de collectivités et 1/3 de professionnels.

# Glossaire

## Ambassadeur du tri

Il optimise la collecte sélective en informant et en sensibilisant la population sur le tri. Il entretient la motivation des habitants par le biais d'animations en milieu scolaire et de manifestations et réunions orchestrées sur le terrain.

## Calcin

Débris de verre, ajoutés à la composition des matières premières nécessaires à la fabrication du verre.

## Centre de tri

Installation permettant un tri d'affinage sur les déchets issus des collectes sélectives afin de les séparer par matériau (certaines des opérations de tri sont mécaniques tandis que d'autres sont manuelles) et un conditionnement des déchets triés.

## Collecte sélective

Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets mis dans des contenants prévus à cet effet, pour les acheminer ensuite vers un lieu de tri, de traitement ou de stockage.

## Collectivités locales

Une collectivité locale est une partie du territoire d'un Etat, jouissant d'une autonomie de gestion partielle.

## Compost

Produit d'une qualité donnée issu de la dégradation contrôlée de la matière organique en présence d'oxygène (compostage), contenant le moins de polluants possible et utilisable comme amendement organique.

## Compostage

Fermentation aérobie (en présence de l'oxygène de l'air) contrôlée qui aboutit à la production d'un amendement organique : le compost.

## DAE (Déchets d'Activités Economiques)

Parmi eux, on retrouve entre autres les déchets issus de l'industrie et les déchets issus du commerce et de l'artisanat.

## Déchets

Un déchet est "tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon" (loi du 15 juillet 1975).

Les déchets sont donc des sous-produits d'une activité économique, ne présentant pas de valorisation directe dans le cadre de l'organisation économique de cette activité.

## Déchèterie

Espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public (le particulier et éventuellement l'artisan et le commerçant) peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts (ferrailles, déchets végétaux, gravats, tout-venant, papier/carton, verres, plastiques, huiles usagées ...) en vue de valoriser et traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent.

## DDS (Déchets Diffus Spécifiques)

Les déchets diffus spécifiques correspondent à des déchets pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques. Ils sont produits en petites quantités et collectés le plus souvent dans leurs conditionnements d'origine. Ils sont de nature très variée et leurs nombreux détenteurs sont dispersés géographiquement. Il n'y a pas de relation univoque entre produits (substances ou préparations) dangereux et déchets dangereux. Ces déchets sont générés par un ensemble très large de producteurs (artisans, commerçants, petites, moyennes ou grandes entreprises) ainsi que des ménages. Ils correspondent à des quantités unitaires relativement faibles par type de producteur.

La dénomination DDS rassemble ce qui était compris sous les expressions de DMS (Déchets Ménagers Spéciaux), DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées en provenance des activités) et DDM (Déchets Dangereux des

Ménages).

### **DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement)**

Les meubles en fin de vie et les pièces dont ils sont constitués sont appelés déchets d'éléments d'ameublement (DEA).

### **Déchets d'emballages ménagers**

Déchets résultant de l'abandon des emballages ménagers des produits consommés par les ménages, au domicile ou hors domicile.

### **Déchets ultimes**

Déchets, résultant ou non du traitement d'un déchet, qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par la réduction de leur caractère polluant ou dangereux.

### **Déchets verts**

Matières végétales issues de l'exploitation, de l'entretien ou de la création de jardins ou d'espaces verts publics et privés ainsi que les déchets organiques des activités horticoles professionnelles ou municipales, à l'exception des supports de culture.

### **DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques)**

Déchets d'équipements électriques ou électroniques incluant tous leurs composants, sous-ensembles et consommables spécifiques (sauf le papier des imprimantes). Ils comprennent par exemple les produits " blancs " (électroménager), les produits " bruns " (TV, vidéo, radio, Hi-fi) et les produits " gris " (bureautique, informatique).

### **Eco-organisme**

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché.

### **Emballages ménagers**

Ensemble des emballages qui permettent d'assurer le conditionnement, la protection, le transport et la promotion d'un produit destiné aux ménages.

### **Encombrants (voir Tout-venant)**

### **Etablissement public de coopération intercommunale**

E.P.C.I. Il regroupe plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Il correspond à des territoires plutôt ruraux mais instaure une coopération intercommunale forte sur des axes essentiels de la vie locale. Il a été créé par la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République avec des apports de la loi du 12 juillet 1999. (source MINEFI)

### **Filière (Industrie)**

Ensemble des activités, des industries relatives à un produit de base (exemple : filière plastique).

### **Filière REP**

Le concept de filière « REP » (Responsabilité Élargie du Producteur) s'apparente au principe pollueur-payeur. Les producteurs concernés par ce dispositif sont tenus de contribuer à l'élimination des déchets issus des produits qu'ils ont mis sur le marché et qui sont arrivés en fin de vie.

### **Gros de magasin**

Les gros de magasins désignent les papiers et petits cartonnages de mauvaise qualité.

### **ISDD**

Une Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD) est une installation d'élimination de déchets dangereux par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

### **ISDND**

Une ISDND est un site conçu pour stocker des déchets ménagers et assimilés dans des conditions optimales de sécurité pour l'environnement. Le principe général de l'enfouissement est de stocker les déchets, en supprimant leur contact

direct avec le sol à l'aide de géomembranes et d'argile imperméable et de récupérer les jus polluants (lixiviats).

### **Mâchefers (MIOM : Mâchefer d'incinération d'ordures ménagères)**

Désigne les scories que l'on retire des foyers où se pratique la combustion des déchets ménagers et assimilés. La réglementation classe les MIOM en trois catégories : valorisable, maturable et stockable. Les mâchefers dits valorisables peuvent être utilisés en techniques routières sous certaines conditions de mise en œuvre.

### **Ordures Ménagères (OM) ou Déchets Ménagers (DM)**

Les Ordures Ménagères ou Déchets Ménagers sont des déchets issus de l'activité domestique quotidienne des ménages. La quantité de Déchets Ménagers est en moyenne de 400 kg/hab./an.

### **PEHD (PolyÉthylène Haute Densité)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, fûts, conteneurs, tuyaux, tubes, poubelles, ... . Ce polymère est un thermoplastique, ce qui permet d'envisager un recyclage matière. Dérivé des hydrocarbures, le PEHD présente peu de risque pour l'environnement, il est 100 % recyclable (et non 100% recyclé).

### **PET (PolyÉthylène Téréphtalate)**

Matière plastique utilisée notamment pour la fabrication de bouteilles, flacons, pots, films...

### **Plastiques**

Variété de matières synthétiques très utilisées pour la diversité de leurs caractéristiques et performances (légereté, relative inertie chimique, propriétés mécaniques, adaptabilité ...). Les matières plastiques sont des macromolécules, polymères ou co-polymères organiques, qui présentent une certaine plasticité lors de leur mise en œuvre, ce qui permet leur transformation par injection, extrusion, calandrage, etc. Les différents types de plastiques ne peuvent être mélangés lors du du recyclage.

### **Récupération**

Opération qui consiste à collecter et/ou trier des déchets en vue d'une valorisation des biens et matières les constituant.

### **Recyclage**

Opération visant à introduire les matériaux provenant de déchets dans un cycle de production en remplacement total ou partiel d'une matière première vierge.

### **Réemploi**

Opération par laquelle un bien usagé conçu et fabriqué pour un usage particulier est utilisé pour le même usage ou un usage différent. La réutilisation et le reconditionnement sont des formes particulières de réemploi.

### **Résidu d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)**

Résidus solides collectés après traitement chimique des fumées visant à réduire la pollution. Le traitement repose sur une neutralisation couplée à une filtration. Les polluants visés sont les gaz acides et les poussières, auxquels s'ajoutent également les métaux lourds, les oxydes d'azote et les dioxines, traités par des procédés complémentaires.

### **Taux de refus ou Refus de tri**

Part des déchets sortant du centre de tri et qui n'est pas dirigée vers les filières de recyclage de matériaux. Certains refus peuvent faire l'objet d'un traitement ultérieur.

### **TGAP**

Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Cette taxe permet d'appliquer le principe « pollueur-payeur ». Ce principe pose que les dommages causés à l'environnement par certaines activités sont mal pris en compte par les prix du marché. Ils peuvent alors faire l'objet d'une taxation spécifique, ayant pour effet de renchérir leur coût, afin de dissuader les acteurs économiques et de ramener ces activités à un niveau meilleur pour la société.

### **Tout-venant**

Catégorie de déchets occasionnels provenant de l'activité domestique des ménages. En raison de leur volume ou de leur poids, le tout-venant nécessite un mode de gestion particulier. Il comprend notamment : des biens d'équipement ménagers usagés, des déblais, des gravats.

### **Traitement**

Ensemble de procédés visant à réduire, dans des conditions contrôlées, le potentiel polluant initial, la quantité ou le volume de déchets.

Processus physiques, thermiques, chimiques ou biologiques, y compris le tri, qui modifient les caractéristiques des déchets de manière à en réduire le volume ou le caractère dangereux, à en faciliter la manipulation ou à en favoriser les valorisations. (Directive 1999/31/CE du Conseil du 26 avril 1999, concernant la mise en décharge - JOCE du 16 juillet 1999).

### **UVE (Unité de Valorisation Energétique)**

Unité d'incinération des déchets permettant de produire de l'électricité ou d'alimenter un réseau de chaleur.

### **Valorisation**

Utilisation des déchets comme matière première et/ou comme source d'énergie.

### **Valorisation énergétique**

La valorisation énergétique, c'est la combustion de matières ou de déchets dans un incinérateur avec récupération d'énergie, sous forme de chaleur ou d'électricité.

### **Valorisation matière = recyclage**



Imprimé par TOPP Imprimerie - 28320 Gallardon - 02 37 31 08 00  © 2020 - 6219

Crédits photos : service de la communication de Sitreva – adobe stock photos

Ruche installée au centre de transfert de Droue-sur-Drouette

# Table des matières

Edito..... 3  
 Les faits marquants de 2019 ..... 6

## Nos moyens

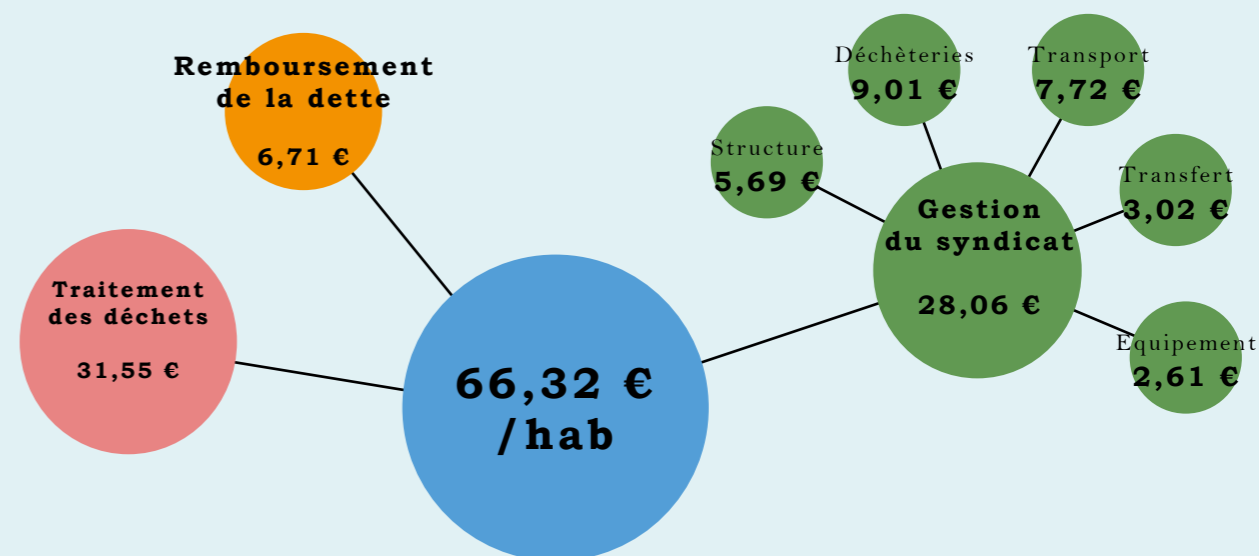
Le territoire et l'organisation..... 12  
 Les ressources humaines ..... 16  
 Les équipements ..... 20  
 Les finances ..... 22

## Notre activité

La préservation de l'environnement ..... 30  
 La sécurisation, la maintenance et l'aménagement des sites ..... 32  
 La communication auprès des usagers..... 34  
 La collecte réalisée par nos membres et adhérents ..... 39  
 La collecte en déchèterie..... 40  
 Les apports extérieurs ..... 44  
 Le transfert et le transport des déchets collectés ..... 46  
 Le tri des emballages..... 48  
 La valorisation matière et énergétique ..... 50

Nos partenaires ..... 56  
 Glossaire ..... 57

# Le coût du recyclage par Sitreva en 2019



Déchets dont le traitement génère **une recette nette\***

**Batteries [84 t]**  
**282,26 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 23 576,87 €  
 Soutiens 0 €



**Mobilier [2 461 t]**  
**73,22 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 180 153,52 €



**Métaux [4 176 t]**  
**90,34 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 377 281,61 €  
 Soutiens 0 €



**Carton de déchèteries [1216 t]**  
**242,56 €/t**  
 Dépenses 17 830,32 €  
 Recettes 54 119,12 €  
 Soutiens 257 965,38 €  
 Redevance 846,54 €



**Emballages et papiers [10 142 t]**  
**122,62 €/t**  
 Dépenses 1 659 443,55 €  
 Recettes 745 415,40 €  
 Soutiens 2 150 662,16 €  
 Redevance 7 057,63 €



**Huiles végétales [12 t]**  
**100 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 1 233 €  
 Soutiens 0 €



**Appareils électriques [3 262 t]**  
**85,09 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 277 537,02 €



**Verre [6 722 t]**  
**24,38 €/t**  
 Dépenses 0 €  
 Recettes 163 883,36 €  
 Soutiens 0 €



Déchets dont le traitement génère **une dépense nette\***

**Gravats inertes [24 613 t]**  
**5,07 €/t**  
 Dépenses 124 874,38 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 0 €



**Végétaux [38 573 t]**  
**19,96 €/t**  
 Dépenses 769 780,01 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 0 €



**Bois [14 163 t]**  
**27,25 €/t**  
 Dépenses 385 976 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 0 €



**Gravats en mélange [8 543 t]**  
**40,55 €/t**  
 Dépenses 346 429,24 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 0 €



**Tout-venant [32 916 t]**  
**92,64 €/t**  
 Dépenses 3 137 027,49 €  
 Recettes 0 €  
 Redevance 87 756,86 €



**Ordures ménagères [80 911 t]**  
**51,19 €/t**  
 Dépenses 4 357 307,05 €  
 Recettes 0 €  
 Redevance 215 713,96 €



**Huiles minérales [104 t]**  
**128,37 €/t**  
 Dépenses 13 338,08 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 0 €



**Produits Chimiques [914 t]**  
**264,47 €/t**  
 Dépenses 272 093 €  
 Recettes 0 €  
 Soutiens 30 366,39 €



Autres produits

**Textiles [208 t]**  
**0 €/t**



**Capsules Nespresso [0 t]**  
**0 €/t**



**Radiographies [2,48 t]**  
**0 €/t**



**Cartouches d'encre [1,24 t]**  
**0 €/t**



**Déchets d'activité de soins [1,80 t]**  
**0 €/t**



**Ampoules et néons [19,45 t]**  
**0 €/t**



**Piles [22,96 t]**  
**0 €/t**



\* Solde des recettes des filières de traitement, des soutiens des éco-organismes et des coûts de traitement. Hors part fixe de la DSP.





Le Bois Gaillard  
28150 Ouarville

Nos bureaux :  
19 rue Gustave Eiffel  
ZA du Bel Air  
78120 Rambouillet  
01 34 57 12 20 - [sitreva@sitreva.fr](mailto:sitreva@sitreva.fr)

[www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)  
[facebook.com/sitreva](https://facebook.com/sitreva)